



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Poste de Liège X
Trimestriel
Février / mars 1999
N° 23

Directeur : André SCHREURS ; secrétaire de rédaction : Jacques LIENARD ; éditeur responsable : Laurent LERUTH

QUEL AVENIR POUR LA WALLONIE ?

On le sait par plusieurs sondages récents et convergents : une majorité de Wallons (60 %) sont convaincus que la Belgique va éclater sous la poussée des nouvelles revendications séparatistes ou confédéralistes des Flamands (1). Mais ils sont tout aussi nombreux à le regretter, car la plupart se sentent aussi belges que wallons (2) et la Belgique, dans son ensemble, reste leur pays. Ils en conservent l'image d'Épinal qu'on leur a inculquée dès l'école primaire. Pour eux, la *Vlaamse Kust* demeure la côte belge, si pas "la côte" tout court...

Quel avenir conçoivent-ils pour la Wallonie en cas de sécession flamande? Un sondage précédent (3) réalisé en 1992 par *Le Vif-L'Express*, indique qu'à cette époque, une majorité de Wallons (67 %) privilégiaient la formation d'un nouvel État francophone constitué de la Wallonie et de Bruxelles, sorte de Belgique "résiduelle"; 20 % étaient favorables à la création d'un État wallon indépendant et 10 % (soit, notons le, 300.000 Wallons) préconisaient le rattachement de la Wallonie à la France, pourcentage qui, six ans plus tard, s'élevait à 15 % (1).

L'attachement des Wallons à la Belgique s'explique pour plusieurs raisons : la méconnaissance de leur passé et la "pirennisation" de leur histoire "nationale"; le sentiment que la Belgique de 1830 est leur oeuvre; et plus encore, peut-être, le réflexe classique dans un État bi-national de la région pauvre qui s'accroche à l'unité du "pays", à la "solidarité nationale", lorsque la région riche veut la larguer. Dans son essai sur *Les nationalismes en Europe*, dont nous rendons compte dans ce numéro de *Wallonie-France*, M. Éric Nguyen explique très bien ce phénomène, qui, dans un premier temps, s'est également produit en Tchécoslovaquie (4). Ce n'est peut-être pas très noble, mais c'est ainsi!

Ce qui nous paraît plus inquiétant, c'est que notre classe politique en général, hormis quelques brillantes exceptions (Jean Defraigne, Claude Eerdekens, José Happart, Olivier Maingain, Jean-Claude Van Cauwenberghe, Yvan Ylieff ...) n'a pas de projet précis - ou n'en fait pas état - quant à l'avenir institutionnel de la Wallonie. Face aux nouvelles revendications confédéralistes, autonomistes ou indépendantistes (5) de la Flandre, les dirigeants des partis francophones se bornent à déclarer qu'ils ne sont pas demandeurs d'une nouvelle réforme constitutionnelle accroissant l'autonomie des Régions et Communautés. Bien que les Flamands y détiennent toujours les principaux postes de commande (6) comme du temps de la Belgique unitaire, les politiques wallons se satisfont pleinement de la Belgique fédérale actuelle. "Les Régions wallonne et bruxelloise et la Communauté française s'emploient à exercer leurs compétences plus qu'elles ne prétendent les accroître (...); elles ne s'inscrivent pas dans la course au confédéralisme", peut-on lire dans l'ouvrage *Choisir l'avenir, la Belgique en 1999* (7). Ils (les dirigeants wallons et francophones) sont en "position d'attente stratégique"...

Pourquoi cette attitude peu glorieuse, alors qu'ils savent très bien que la Belgique est en bout de course? Pourquoi ce refus d'envisager l'avenir, de construire un véritable projet, non seulement économique, mais aussi politique et institutionnel pour la Wallonie? Serait-ce par crainte d'effaroucher les électeurs, qu'ils préfèrent suivre plutôt que d'informer et d'éduquer? Par manque d'imagination? Ou - accordons leur le bénéfice du doute - pour faire payer aux Flamands le prix fort pour leur indépendance? Allez savoir...

Par contre, plusieurs politologues se sont penchés sur les divers scénarios possibles, si la Flandre quitte la Belgique. C'est le cas des auteurs de *Choisir l'avenir*, MM. Christian Franck, André-Paul Frogner, Bernard Remiche et Vincent Vagman. Le plus valable, à leurs yeux, serait la création d'un nouvel État fédéral ou confédéral wallo-bruxellois qui, disons-le dès l'abord, nouerait avec la France "au minimum, des liens de coopération particuliers" (8) (...) "Même les observateurs les moins rattachistes, notent-ils, reconnaissent, si l'État belge actuel disparaît, le caractère inéluctable de ce rapprochement", d'autant que "la France aura certainement été impliquée dans le processus d'eupéanisation de nos problèmes" (9). "Un traité d'association avec la France serait souhaitable dans la mesure où il concilie rapprochement et autonomie," précise M. Vagman, qui rappelle la position prise récemment par le ministre wallon Jean-Claude Van Cauwenberghe : "Un État bi-régional Wallonie-Bruxelles associé à la France" (10).

Cette solution semble effectivement correspondre au souhait actuel de la majorité des Wallons. Elle mérite d'être prise en considération. Mais est-elle réaliste? Les Flamands, qui veulent par tous les moyens renforcer la présence flamande à Bruxelles, accepteront-ils jamais de lâcher celle-ci pour prix de leur indépendance et de se contenter à leur tour, de "facilités" pour leurs "ressortissants" bruxellois néerlandophones, comme le proposent les auteurs de *Choisir l'avenir* ?

Autre problème et non des moindres : quelle serait la capitale du nouvel État? Les Wallons pourraient-ils admettre que ce soit une métropole coupée de leur territoire par le verrou de Rhode-St-Genèse, que les Flamands n'accepteront jamais de faire sauter? C'est particulièrement vrai pour les Liégeois, dont les relations avec Bruxelles, en dépit d'une langue et d'une certaine culture communes, ont toujours eu un côté problématique sinon conflictuel, qui, plus qu'une opposition capitale - province, est une vieille rivalité entre deux capitales, Liège étant la plus ancienne. De leur côté, les Bruxellois francophones seraient-ils prêts à renoncer à leur position dominante dans l'actuelle Communauté française, au profit de Namur?

Enfin, quelle serait la forme constitutionnelle du nouvel État : le maintien de la monarchie ou la république que nous appelons de nos vœux?

Certes, la solidarité Wallonie-Bruxelles est une nécessité. Nous devons soutenir le combat de nos amis bruxellois par "devoir de Francité". Il est essentiel pour la Francophonie et son rayonnement dans le monde que Bruxelles, qui restera sans doute la capitale de l'Europe, conserve son caractère très majoritairement français (85 % au moins des Bruxellois sont francophones).

Mais faut-il pour autant lier le sort de la Wallonie à celui de Bruxelles et ne concevoir, pour l'une comme pour l'autre, qu'un avenir commun? Chez les "rattachistes", les avis sont partagés. Il l'est également au sein de l'association France-Wallonie-Bruxelles, présidée par M. l'Ambassadeur Bernard Dorin, qui fut un proche collaborateur du général de Gaulle - association que d'aucuns auraient préféré voir s'intituler simplement "France-Wallonie" ...

"Certains appels à des solutions extrêmes, comme le rattachement à la France, pourraient servir de justification à l'abandon des francophones de Bruxelles", lit-on dans le manifeste *Choisir l'avenir*. Toutefois, estime M. Vagman qui rapporte ce propos, "un traité d'association entre la Wallonie et la France serait souhaitable dans la mesure où il concilie rapprochement et autonomie" (11). On voit combien la question est délicate et nuancée et on ne peut dès lors souscrire à l'affirmation tranchée d'un des auteurs selon qui "le rattachisme est inconciliable avec l'option Wallonie-Bruxelles"(12).

Ne peut-on lui rétorquer que la volonté de lier le sort et l'avenir des Wallons à ceux des Bruxellois francophones pourrait retarder considérablement l'émancipation de la Wallonie et son rapprochement direct avec la France - ce qui nous paraît indispensable en cas de sécession

flamande, du point de vue économique notamment, comme l'expose très bien Adrien Laurant dans son article *Dette publique et choix politiques pour la Wallonie et Bruxelles* que nous publions dans ce numéro (13). Par ailleurs, "la France aux portes de Bruxelles", comme l'a formulé Claude Eerdeken (ce qui implique le rattachement de la Wallonie sous une forme ou sous une autre), ne serait-ce pas, pour les Bruxellois francophones, un atout et un appui autrement puissants que la seule solidarité wallonne pour maintenir le "fait français" à Bruxelles?

Dans toutes les hypothèses, une chose pour nous est sûre : l'avenir de la Wallonie, qui aura bientôt sa pleine autonomie, ne peut s'inscrire que dans une perspective française. De Gaulle n'a-t-il pas dit au professeur Robert Liénard : "J'ai la conviction que seule leur prise en charge par un pays comme la France peut assurer l'avenir de vos trois ou quatre millions de Wallons" (14)?

C'est aussi notre conviction..

André SCHREURS

(1) *Wallonie-France*, n° 21, septembre-octobre 1998, p.22.

(2) *Ibid.*, n° 22, décembre 1998- janvier 1999, compte rendu de l'ouvrage *Oser être Wallon*, p.20

(3) *Choisir l'avenir, la Belgique en 1999, sous la direction de Christian Franck, André-Paul Frogner, Bernard Remiche et Vincent Vagman*, 1997, Bruxelles, éd. Luc Pire, p. 35.

(4) Voir *supra*, p. 16

(5) En flamand, le terme *zelfbestuur* - littéralement "libre gouvernement" - est utilisé indistinctement pour désigner autonomie et indépendance.

(6) Poste de Premier ministre, Intérieur, Affaires étrangères, Commerce extérieur, Défense nationale, etc...

(7) *Op. cit.*, p. 22. - (8) *Ibid.*, p. 36. - (9) *Ibid.*, p. 42. - (10) *Ibid.*, p. 86. - (11) *Ibid.* - (12) *Ibid.*, p. 76.

(13) Voir *supra*, p. 9 à 11.

(14) Claude de Groulart, *De Gaulle : Vous avez dit Belgique?*, Lausanne, éd. Favre, 1984, p. 41. Propos identifiés par Alain Peyrefitte dans une lettre à Lucien Outers du 18.11.1986.

LIÈGE ET LA FRANCE

"Rien n'est plus intéressant à noter que la spontanéité avec laquelle, échappant à l'action du monde officiel et aux souvenirs de l'histoire, les sympathies du peuple de Liège se portent du côté où l'on parle sa langue, où il reconnaît sa race (1), où il y a des rois qui savent le caresser et flatter ses passions" (2).

"Le trait le plus saillant du caractère national des Liégeois, c'est, si l'on peut ainsi parler, une véritable dévotion pour la France" (3).

Godefroid Kurth, 1910

(1) Le mot "race" n'avait pas alors le sens péjoratif que le "racisme" lui a donné. Quant aux rois, ils détenaient le pouvoir absolu à cette époque et ce n'est qu'après la Révolution de 1789 que les Liégeois, comme les Français, se rallieront à la République.

(2) *La Cité de Liège au Moyen-âge*, Bruxelles, 1910, tome II, p. 308.

(3) *Ibid.*, p. 307. Ndlr : Rappelons que la principauté de Liège comprenait une bonne partie du Hainaut et du Namurois (Entre Sambre et Meuse).

VOUS SEREZ NEURA AVEC L'EURO

L'euro, l'euro, l'euro! Le Heer Dehaene n'avait pas, le 1er janvier, la prudente discrétion de ses collègues européens qui voient poindre de gros nuages à l'horizon. Il en sautait de joie comme les cabris dont se moquait de Gaulle. A l'entendre - et c'est aussi ce que martèle une propagande qui vise à créer le fait en suscitant l'obsession - la monnaie des Quinze crée déjà de l'emploi (première nouvelle d'un miracle : l'effet précéderait la cause!), elle va pacifier le marché mondial des changes, les Etats-Unis et le Japon n'ont plus qu'à bien se tenir devant l'Europe maastrichtienne, etc., etc.

Soyons beaux joueurs, en attendant la revanche des réalités : il a réussi à faire de la *België* une province de l'Eurolande. Soyons lucides : on ne pouvait s'attendre à ce qu'il dise aux Wallons que l'austérité qu'ils ingurgitent à pleines bouches pour arriver à ce résultat a été catastrophique pour leur économie, conçue qu'elle fut autour des exportations flamandes. Et soyons honnêtes : il a la franchise de reconnaître que la Sécurité sociale et les services publics devront encore beaucoup donner pour faire brouter le veau d'or.

Nous allons être plus pauvres, pour trois raisons. La vie économique et sociale va pivoter autour de la Banque centrale européenne dont la mission est purement monétariste, à l'exclusion de tout objectif de croissance (contrairement à la Réserve fédérale américaine) et de qualité sociale. Deuxièmement, l'Eurolande profite actuellement d'une conjoncture qui ne durera pas : attirés par son mirage, les capitaux fuyant l'Asie et l'Amérique latine se ruent sur ses placements, ce qui a fait baissé les taux d'intérêt, donc stimulé l'investissement; outre que le phénomène a des limites quantitatives, il s'atténuera ou s'amenuisera avec l'inévitable riposte d'autres marchés monétaires. Enfin, le critère du déficit budgétaire égal à un maximum de 3 % du P.I.B. n'est pas le seul porté par le traité de Maastricht : il faut aussi ramener la dette publique à 60 % du P.I.B., ce qui représente un effort colossal pour la *België* dont la barre est à plus du double. Pour comble d'inconscience, les gouvernements se sont interdit les possibilités de manoeuvre en signant le pacte de stabilité monétaire que leur a imposé le chancelier Kohl. Plus d'un en est maintenant pensif. Celui de la France veut un contrepoids politique à la Banque centrale européenne et celui de la Wallonie devrait, de toute urgence, sortir du carcan constitutionnel belgeois pour le soutenir - il le ferait, à mon avis, pour un plus juste motif que celui des recettes tabagiques de Francorchamps.

Il est extrêmement probable que le Heer Dehaene n'a pas pressenti ce qui nous attend ou que, tout à ses calculs personnels, il n'en a retenu que ce qui lui convenait. Mais de son point de vue, il n'a pas entièrement tort de prendre légèrement nos futures épreuves. Après tout, moins de Sécurité sociale, c'est autant de fait pour "résoudre" un des problèmes les plus brûlants du contentieux communautaire - et voyez l'avantage : la pression sur la Wallonie viendra de l'Europe et non de la Flandre. La "modernisation" des services publics? On leur appliquera la logique du marché à la belge : la suppression des vieux équipements et des emplois réputés superflus. Ils sont dans le Sud et il y a déjà des précédents nommés Belgacom et la Poste.

Le gouvernement actuel devra quand même expliquer au bon peuple de la marche blanche comment il va combiner la diète budgétaire avec ses promesses de nous donner plus de magistrats, plus de forces de l'ordre et plus d'indemnités pour les victimes de la criminalité et de la délinquance qui deviennent chaque année plus nombreuses. A la vérité, nos dirigeants ont perdu la maîtrise de la complexité et il n'y a plus dans les discours de ses meetinguistes que ses objectifs ne se tamponnent pas. Le divorce qui s'accroît entre les Régions augmente évidemment la vitesse du train fou lancé dans le brouillard dont parlait feu Gaston Eyskens. Y a-t-il encore seulement un chauffeur fédéral dans la locomotive?

La stridence du convoi n'étouffe pas le bruit des usines qui s'écroulent et les cris des nouveaux pauvres. Qui en parle dans les états-majors où se préparent les élections de juin? On verra si l'euro donnera encore dans cinq mois les paroles de la chanson. J'en doute. Et si j'ai tort, la descente aux abîmes ne s'en poursuivra pas moins... jusqu'à l'inéluctable sursaut des peuples.

Entre-temps, la non-alternative participe d'une fixation insensée des partis francophones sur l'État belge. Insensée parce que celui-ci n'aura bientôt même plus les moyens de remplir son devoir de vassal vis-à-vis des banquiers de Francfort. La Flandre n'y voit plus qu'une friche institutionnelle qui lui gâche et lui renchérit la vie. Pour en garder quelque temps les apparences, elle exige des concessions énormes : la cogestion de Bruxelles, la communautarisation maximale de la Sécurité sociale, une meilleure part de ce qui reste dans la tirelire fédérale. Plus aucun chef des grandes formations politiques francophones n'ose encore prétendre qu'il n'y aura plus de négociation institutionnelle. De plus en plus faiblement, ils promettent de dire non. Mais ce sont eux, pas les Flamands, qui sont demandeurs de cette chose qui a nom *België*. Avec quoi la paieront-ils? Sûrement pas avec des euros, ils se condamnent eux-mêmes à en avoir trop peu.

Avec ou sans eux, la Wallonie doit agir et parler dans la pleine conscience de son identité. C'est celle-ci qui lui montre la direction du meilleur avenir et, suivez mon regard, ce n'est pas celle du nord.

Jacques ROGISSART



UNE GRANDE DAME NOUS A QUITTÉS : MADAME AIMÉE BOLOGNE-LEMAIRE N'EST PLUS.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, fin décembre 1998, le décès de Madame Bologne, à l'âge de 94 ans.

Née à Saint-Gilles en 1904, elle fut l'épouse du professeur et futur sénateur Maurice Bologne qu'elle assista dans tous ses combats pour la défense de la Wallonie et de son intégrité française.

Elle-même universitaire - elle était docteur en Philosophie et Lettres - elle fut longtemps préfète du lycée de Charleroi. Résistante comme son mari au sein de Wallonie Libre depuis 1940, puis du "Front wallon pour la libération du pays" qui donna naissance au Front de l'Indépendance (F.I.), elle reçut, après la guerre, les médailles de la Résistance armée, civile et "par la presse clandestine". Elle fut la première directrice de l'Institut Jules Destrée, dont Maurice Bologne avait été l'un des fondateurs.

Rattachiste de coeur mais fédéraliste de raison, elle soutint *Wallonie-France*, dès sa création.

De même que Maurice Bologne et Fernand Schreurs avaient été de grands amis dans la vie comme dans la Résistance et l'Action wallonne, Madame Bologne entretenait des relations très cordiales avec ma mère jusqu'à la mort de celle-ci en 1993. Elles allaient souvent l'une chez l'autre et s'écrivaient régulièrement. On comprendra dès lors mon émotion à l'annonce de sa disparition.

A *Wallonie-France*, nous conserverons le meilleur souvenir de cette grande dame qui, comme son époux regretté Maurice Bologne, a tant donné au mouvement wallon.

André Schreurs

NOS RELATIONS AVEC LA FRANCE : AMORCE D'UNE RÉFLEXION D'ORDRE GÉOPOLITIQUE

Nous publions dans ce numéro la première partie d'une note circonstanciée de notre ami André Patris, directeur honoraire de la Maison de la Francité. Elle constitue l'amorce d'une réflexion d'ordre géopolitique sur nos relations avec la France et fera l'objet d'échanges de vues au sein de l'association France-Wallonie-Bruxelles.

Le cadre belge actuel stérilise les atouts de la Wallonie. Ce constat est développé dans le texte ci-dessous, sous le titre : la Wallonie corsetée. La seconde partie de la note envisage de mettre fin à un tête-à-tête stérile entre Wallons et Bruxellois, la Wallonie devant, pour sa part, s'arrimer à la France. Elle est intitulée : le temps des "évolutionnaires".

I. LA WALLONIE CORSETÉE

Jadis et naguère encore lieu d'affrontement entre nations, la Wallonie est à présent, dans une Europe pacifiée, un des principaux carrefours de l'Ouest du continent. L'État belge, sur orbite bénéluxienne, n'a manifesté aucun empressement pour valoriser les atouts potentiels d'une région en difficulté. Le pouvoir wallon, lui, est d'une affligeante timidité en la matière comme si toute initiative devait encore émaner de l'État fédéral. Curieusement, le désenclavement de la Wallonie a commencé dans l'entre-deux-guerres par le creusement du canal Albert. Que serait Liège, aujourd'hui, si le péril nazi n'avait pas été à l'origine de sa vocation de port maritime?

Au lendemain des hostilités, le Conseil Economique Wallon demandait la construction de l'écluse de Lanaye en direction des Pays-Bas ainsi que la mise de la Meuse au gabarit de 1350 tonnes jusqu'à Givet dans l'espoir d'une modernisation de la voie d'eau en amont. Les travaux en territoire wallon seront achevés peu après le tournant du siècle. La France a d'autres priorités mais quel sera, en tout état de cause, le rôle de Givet? La question mérite d'être posée dans le cadre de la coopération transfrontalière. Quand s'ouvrira un dialogue entre la région Champagne-Ardenne et sa voisine wallonne, elle prendra place à côté d'autres qui ont trait notamment à l'hiatus dans les liaisons ferroviaires entre Dinant et Givet. Du temps de l'occupation, il y avait une liaison par chemin de fer entre Bruxelles et Charleville. Ne peut-on faire aussi bien de nos jours où le rapprochement entre la France et la Wallonie ne peut être esquivé? L'axe mosan dans une Europe pacifiée n'aurait-il plus l'importance qu'il a eue au cours des siècles passés? C'est douteux.

Depuis 50 ans, les pouvoirs belges n'ont guère pris en compte le besoin d'ouverture du pays wallon sur l'extérieur, les crédits de modernisation de la Meuse n'ayant été arrachés qu'en contrepartie - sous l'appellation significative de crédits "parallèles" - des travaux du port pétrolier de Zeebrugge. L'autoroute de Wallonie n'a pas été obtenue sans peine, les opposants, à Bruxelles notamment, affectant de n'y voir qu'une voie coûteuse de liaison intérieure. Quant à l'autoroute des Ardennes reliant Bruxelles à Luxembourg, elle fit l'objet de vives critiques de la part de milieux flamands, pour lesquels la modernisation de l'A4 aurait dû suffire. Même incompréhension des enjeux futurs de la part de milieux francophones cette fois dénonçant le coût élevé des ouvrages d'art nécessaires à la liaison par voie d'eau entre Bruxelles et l'Ouest du Hainaut. *Le Soir*, dans les années 80, s'interrogeait ouvertement sur l'utilité de poursuivre la construction, sur le canal du Centre, des ascenseurs de Strépy-Braquegnies. Chez les uns et les autres, toujours le même refus d'admettre que le redressement de la Wallonie est lié à une ouverture sur le dehors qui n'était nullement contestée à la Flandre.

Sur le terrain, les États français et belge ont financé de grands travaux d'intérêt européen incontestable, l'autoroute entre les capitales et le train à grande vitesse. Mais malgré les acquis de la décentralisation, on s'en est tenu là. Alors que les autorités de l'Union Européenne encouragent le rapprochement entre régions séparées par des frontières, les États n'ont pas bougé. C'est vrai autant pour la France que pour la Belgique. Jacques Chérèque écrivait dans *Le Monde*, en 1997, que les coopérations interrégionales ou transfrontalières n'ont guère franchi les limites institutionnelles ou les rencontres de notables. Visiblement le cœur n'y est pas. Constatation valable pour d'autres domaines. Est-ce à cause de la parenté entre Wallons et Français que les rapports officiels demeurent aussi distants, pour ne pas dire méfiants?

La géopolitique demeure, dans nos contrées, prisonnière de l'Histoire. La notion d'État tampon, voulue par l'Angleterre en 1830, imprègne la problématique des rapports entre deux États dont l'un est de plus en plus sous la coupe de sa majorité flamande. Au détriment de la Wallonie qui, en dépit d'une émancipation politique partielle, ne profite guère encore de l'apaisement durable de conflits séculaires entre ses voisins. L'approfondissement de l'Union Européenne doit avoir pour corollaire une ouverture tous azimuts de la Wallonie sur la France et il importe de la préparer sans tarder. Avant la levée effective d'un blocus institutionnel qui continue à grever le redressement wallon, il y a lieu de faire un relevé des accords en tout genre passés, depuis la fin de la guerre, entre les pouvoirs publics du Nord et du Sud à tous les niveaux et, bien entendu, de la suite qui leur a été donnée. Relevé qui pourrait faire l'objet d'une thèse de doctorat. Elle illustrera ce que savent les observateurs avertis, la persistance d'une méfiance aux antécédents séculaires, génératrice d'immobilisme.

Il n'est pas rare, par ailleurs, d'entendre les Wallons se demander si la France serait disposée à les accueillir. Des opérations d'ampleur considérable dans les sphères de la finance et de l'industrie sont des indices qui n'inclinent pas au pessimisme. C'est que la Wallonie, au carrefour d'axes européens majeurs, a de bonnes cartes en main pour affronter le XXI^e siècle : une agriculture performante soutenue par une Faculté agronomique de réputation mondiale, une industrie qui s'oriente vers les secteurs de pointe, un poumon vert que constitue la forêt ardennaise, des réserves d'eau qu'on lui enviera.

Atouts qui seront pleinement mis en valeur si la Wallonie, soustraite à des pesanteurs diplomatiques d'un autre âge et jouant à fond le jeu de l'Union Européenne, échappe aux contraintes stérilisantes d'un État belge en bout de course et revendique, indépendamment de toute rectification de frontière, son appartenance à la famille française.

Si la géopolitique était plus familière aux Wallons, ceux-ci saisiraient toute l'importance stratégique de leur position-charnière entre les deux États qui donnent le ton à la construction européenne, à hauteur de la Rhénanie-Westphalie, le Land le plus puissant de l'Allemagne fédérale. Ils comprendraient aisément le parti qu'ils peuvent tirer de l'autonomie d'une région qui ne s'identifie pas à la Communauté française d'inspiration belge pour assainir l'atmosphère de la région centrale, sans que soient négligés pour autant les intérêts des francophones à et autour de Bruxelles. Qu'est-ce qui interdirait, en effet, à la Wallonie comme telle de suggérer une garantie conjointe par la France et les Pays-Bas des droits linguistiques des ressortissants des deux "peuples fondateurs" dans la contrée qui accueille le gros des institutions de l'Union Européenne?

Le carcan belge desserré, la justification de grands travaux souvent contestés et soumis à des délais apparaît sous un jour aveuglant dans la perspective de l'Union Européenne. La transversale routière, ferroviaire, fluviale qui longe le sillon Sambre-et-Meuse ne dessert plus seulement des agglomérations d'un poids moyen, elle est un couloir souvent obligé pour les échanges entre le Kent, le Nord-Pas-de-Calais et, à partir de Mons, de l'Île-de-France et du Sud de l'Europe d'une part, et l'Allemagne et au delà d'autre part. Dans le sens Nord-Sud et sous un éclairage international, les travaux pharaoniques du canal Bruxelles-Charleroi et du canal de Centre trouvent une légitimation péremptoire. Napoléon, en faisant creuser le souterrain de Riqueval en 1810, le roi Guillaume en donnant le coup d'envoi au canal devant relier Bruxelles au Pays Noir en 1817 étaient animés de préoccupations analogues à celles des promoteurs de la liaison maritime entre Anvers et la capitale belge. De nos jours, l'axe Paris-Rotterdam se profile à l'horizon avec ses divers modes de transport. Au croisement de ces artères de l'Union Européenne, une sous-région wallonne en crise actuellement, le Centre, qui peut, de par son emplacement, envisager l'avenir avec calme. La géographie peut être une bonne fée à condition que l'homme y mette du sien. Le Borinage tout proche est également appelé à terme à être bénéficiaire du désenclavement de la Wallonie.

Dans l'immédiat, on ferait déjà oeuvre utile en dénonçant les occasions gâchées par des schémas de pensée obsolètes, cinquante ans après la naissance d'une Europe de l'Ouest réconciliée. Qu'il n'y ait pas eu un minimum de concertation, à l'heure de la reconversion et des crédits de l'Objectif numéro un entre responsables, français et wallons, d'un bassin géologique aux problèmes fondamentalement identiques, heurte l'entendement. Que la coopération transfrontalière recommandée par les autorités européennes n'ait pas donné lieu à des entreprises de quelque envergure est une preuve de pusillanimité politique hors de saison.

Toutefois, les comportements anciens ont la vie dure. La Quai d'Orsay craint d'être taxé d'impérialisme au cas où la coopération transfrontalière avec le Sud de la Belgique serait trop voyante et est attentif, à bon droit, aux répercussions qu'un précédent est susceptible d'avoir sur d'autres marches. Les Quatre-Bras (1) sont à priori hostiles à toute forme de rapprochement avec la France, qui accélérerait encore la dislocation en cours du royaume. A Namur, l'Elysette se garde bien de faire montre d'esprit d'initiative et, spéculant peut-être sur le proche avenir - l'échéance de 1999 sera cruciale pour les institutions - évite prudemment de faire des vagues. Pour corser le tout, la Communauté française de Belgique, qui réunit Wallons et Bruxellois de langue française, demeure un bastion de belgitude, celle-ci se définissant essentiellement comme différente par rapport à la France.

André PATRIS

Directeur honoraire de la Maison de la Francité
Membre de France-Wallonie-Bruxelles

(1) Pour les non initiés, c'est l'équivalent, à Bruxelles, du Quai d'Orsay!

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

L'AGENCE DE LA FRANCOPHONIE EN ASIE-PACIFIQUE

Nous avons précédemment analysé le rôle de deux Bureaux régionaux de l'Agence de la Francophonie, en Afrique centrale (BRAC) et en Afrique de l'Ouest (BRAO). En consacrant ce billet au troisième Bureau régional qui couvre l'Asie-Pacifique (BRAP), nous achevons le tour de trois continents où l'on parle le français, et où l'action francophone est activement relayée.

Créé en 1993, c'est à Hanoï que siège le BRAP, animé par quatre personnes sous la direction de Moussa Makan Camara. L'équipe est assistée de M. Lê Hanh Hung qui correspond avec une centaine de partenaires vietnamiens, répartis sur tout le territoire. En cinq ans, 117 projets, pour plus de 30 000 000 FRF, ont couvert de multiples activités.

Citons en deux, exemplaires et diverses.

En premier lieu, le BRAP a contribué à la création et au fonctionnement de la Maison du Droit à Hanoï, qui forme le personnel ayant en charge l'application des réformes administratives, juridiques et judiciaires en cours. Plus de quarante séminaires de formation, à ce jour, se sont tenus, en commun avec le Laos et le Cambodge, voisins francophones. L'Agence contribue à l'édition et à la traduction d'ouvrages juridiques, avec l'aide de trois interprètes locaux formés sur place.

Le deuxième exemple touche l'approvisionnement en eau du bourg de Bac Hà (350 Km de Hanoï et 1000 m. d'altitude). La déforestation ayant réduit de 4/5e les ressources hydrauliques locales, l'Agence a directement aidé à l'érection d'un barrage, d'un château d'eau, d'un puits-réservoir, d'un bassin d'épuration et d'un réseau de conduites, sauvant la région de la désertification.

La zone de rayonnement du BRAP s'étend jusqu'au Vanuatu (anciennement Nouvelles Hébrides), dont le responsable est M. Charley Johnson qui dispose d'une soixantaine de correspondants locaux. Dernièrement, il a été procédé à l'inauguration d'équipements scolaires assurant l'alimentation en électricité de treize écoles primaires disséminées sur cinq îles voisines. Cette coopération avec l'Agence illustre l'aspect fonctionnel et concret des relations nées de la solidarité francophone.

Le directeur du BRAP, récemment reçu par le gouvernement du Vanuatu, concluait son discours officiel en affirmant : "Dans un Océan Pacifique majoritairement anglophone, les pays membres de la Francophonie disposent d'une richesse supplémentaire : la maîtrise de deux langues internationales"

Un exemple qui vient de loin.

Pierre BERTRAND
Sénateur honoraire

DETTE PUBLIQUE ET CHOIX POLITIQUES POUR LA WALLONIE ET BRUXELLES

Pas moins de 62 % des Wallons, aujourd'hui, sont convaincus de la disparition prochaine de la Belgique. Cela signifie notamment que, sur 10 Wallons, quatre n'ont pas encore compris la marche inéluctable d'un prochain événement indiqué par un faisceau nourri de signes annonciateurs. Le coup de grâce à l'État belge est annoncé par le biais de la régionalisation de la fiscalité (donc aussi de la dette publique) et de la Sécurité sociale. La Wallonie sera dès lors, nous le verrons plus bas, contrainte de s'orienter vers un choix politique tout nouveau.

Toutefois, la dette publique propre à la Wallonie et son économie vont limiter son choix et l'empêcher de faire "n'importe quoi".

La dette publique belge est la plus élevée de tous les pays industrialisés : près d'un quart de nos impôts sont encore consacrés à en rembourser les seuls intérêts. La dette publique belge, au sens Maastricht peut être scindée en quatre sous-ensembles dont deux sont directement régionalisables : ceux désignés sous l'appellation "entité II" par le Ministère des Finances, c'est-à-dire *Communautés et Régions et Pouvoirs locaux*. Dans "l'entité I", la Sécurité sociale ne pose aucun problème car elle présente un boni. Reste la dette du pouvoir fédéral. Elle représente effectivement 92,2 % du total de la dette brute consolidée de la Belgique ou dette "au sens Maastricht".

Il existe toute une gamme de formules diverses de partage de la partie de la dette qui posera problème : celle du pouvoir fédéral. Mais il est à penser que les hommes politiques flamands ne trouveront aucune raison intéressante pour nous faire des cadeaux. Force est d'admettre provisoirement une formule qui, si nous faisons bien nos prières chaque soir, pourrait être politiquement possible, c'est-à-dire au prorata des poids démographiques respectifs. Notons que le partage de la dette publique suivant "l'optique bénéficiaire" donnait, en 1994, la même valeur que le poids démographique : 33 % (1).

Pour un particulier, une dette déterminée (un million, par exemple) se juge à l'importance de sa fortune et de ses revenus. Il en va de même pour un État : la dette se juge alors à l'importance de son PIB. Pour la Belgique, ce rapport est de 122,2 %. Or, le PIB wallon est seulement de 26,3 % du PIB belge (voire, plus vraisemblablement, 23,1 % et malheureusement pas 33 % qui est le rapport entre population wallonne et population belge). La dette publique de Wallonie est alors portée à 153,2 % de son PIB, situation particulièrement dramatique au regard des bornes (60 %) imposées par le traité de Maastricht pour l'entrée dans la zone euro et surtout au regard de l'obsédant et bien réel "effet boule de neige".

Avec de telles valeurs de la dette publique, il est inévitable d'assister à un véritable saut en hauteur du déficit public très au delà des 3 % attendus par le même traité de Maastricht.

L'examen des conséquences de cette situation pour la Wallonie fait craindre vraiment que celle-ci ne devienne indépendante ou simplement n'acquière son autonomie fiscale.

Les présidents des banques centrales de la zone euro s'opposeraient farouchement à un tel choix politique si dommageable à l'image internationale de l'euro. La diplomatie américaine interviendrait, elle aussi, en nous empêchant de créer un État de plus, disposant d'une voix, au même titre que la Chine, dans les assemblées internationales ! Parallèlement, il tombe sous le sens que la fiscalité à venir serait promise à atteindre des valeurs jamais égalées qui ne laisseraient pas le monde salarial sans réaction !

Apparemment, nous sommes totalement dans l'impasse : manque d'intérêt (supposé mais non réel) du monde politique français pour s'agrandir d'une Wallonie exangue, interdiction - pour des raisons financières et économiques - d'échafauder une Wallonie indépendante, veto formel de la BCE (Banque Centrale Européenne) pour envisager même une autonomie financière, impossibilité psychologique d'admettre que la Wallonie soit financièrement, fiscalement et techniquement sous tutelle de la Flandre.

Il est communément reçu que le scénario de la disparition prévisible de la Belgique passe d'abord par la proclamation unilatérale d'indépendance de la Flandre et que, subsidiairement, la Wallonie restée seule serait amenée à en faire autant. Or, il n'est pas nécessaire à la Flandre de s'engager dans ce scénario extrême qui lui donnerait une mauvaise image de violence politique : il lui suffit de proclamer son autonomie fiscale !

Déjà à la lumière de ce qui vient d'être dit, il apparaît que la Wallonie, parce qu'elle n'est pas en mesure de supporter son autonomie fiscale, pas plus qu'elle n'est capable d'encaisser les effets secondaires de la prise en charge de sa propre dette publique ou de ses actuelles dépenses sociales (le chômage notamment), se doit de prendre les devants. La Flandre, c'est clair, arrivera à l'autonomie fiscale. Il lui suffit de le proclamer : elle aura l'appui inconditionnel de son peuple et de ses chefs d'entreprises ! De son côté, la Wallonie ne pourra de toute façon pas éviter la démonstration péremptoire et humiliante qu'elle avait besoin de la Flandre et de Bruxelles pour maintenir son actuel niveau de vie, nonobstant sa pauvreté moyenne avérée.

Voilà donc le scénario qui s'inverse : dès que la Flandre a déclaré son autonomie fiscale, la Wallonie est contrainte de trouver hâtivement une solution politique entièrement nouvelle qui, conjointement, implique le séparatisme et exclut l'indépendance !

Beaucoup de Wallons trouvent leurs propres solutions politiques du futur, certaines étant farfelues en diable :

1. Le rattachement de la Wallonie au Luxembourg. Il est certain que la population du Grand-Duché ne se montrera guère disposée à réduire son bonheur à néant.

2. Le rattachement de certains arrondissements administratifs au Grand-Duché impliquerait le morcellement de la Wallonie. Mais ils entreraient forcément dans ce paradis avec leur part de dette et leur PIB. Sans oublier, quand même, que l'appartenance à un pays ne se fonde pas essentiellement sur des arguments fiscaux !

3. L'idée de créer un paradis fiscal en Wallonie ne résiste pas un instant à l'analyse.

4. Il en va de même d'ailleurs, du projet de Wallonie Région d'Europe. L'Europe n'est précisément pas armée pour servir de grand espace de solidarité à tout point de vue !

5. Par contre, l'État Wallonie-Bruxelles serait économiquement viable. Mais ce serait probablement la première fois au monde qu'une ville (Bruxelles) deviendrait la capitale d'un État (La Wallonie) dans lequel elle n'est pas située (pourquoi pas Francfort dès lors ?) Est-ce par revanche ou pour des avantages fiscaux que l'on crée un État ou, au contraire par affinité citoyenne ?

L'idée de François Perin, reprise depuis quelques années par Louis Tobback (SP) et rappelée naguère par celui-ci, de doter Bruxelles d'un statut de capitale d'Europe sans rôle national ("Bruxelles ville libre européenne") est assurément une position politiquement défendable dans le dialogue communautaire prochain et dans les accords internationaux, notamment européens. François Perin a ensuite précisé sa pensée : les ressortissants de la ville opteraient pour la nationalité européenne de leur choix : Flandre (s'il échoit), Pays-Bas, France, Royaume-Uni...

C'est, de surcroît, l'intérêt économique de cette ville dont le PIB est particulièrement élevé. Il est à penser que le monde bruxellois des affaires, intéressé à voir naître spontanément et inexorablement un paradis fiscal, mettra d'accord les plaideurs, flamands comme wallons, en éconduisant les uns comme les autres avec leurs déclarations d'amour.

Une solution d'une limpidité déconcertante au sujet de la dette publique de la Wallonie et subsidiairement, au sujet des questions liées à sa qualité de membre de la zone euro, est à portée de main à condition que les choses se préparent de chaque côté de la frontière française.

Dès lors que la Wallonie serait réunie à la France, la dette publique brute rapportée au PIB dans la nouvelle France s'élèverait à 61,6 % qui est le rapport entre la somme des dettes publiques et la somme des PIB respectifs. Dans la France actuelle, ce rapport est de 58 % du PIB. Mais la Wallonie passerait donc de 152,2 à 61,6 % du PIB. Cette dette publique brute wallonne chuterait donc brutalement à 40,5 % de sa valeur actuelle. Du côté français, la facture serait passablement peu douloureuse : au pire, la "Nouvelle France" (c'est-à-dire France actuelle + Wallonie) ne verrait augmenter sa dette publique que de 3,6 % du PIB. Elle passerait effectivement de 58 à 61,6 % du PIB ! Pour les Français de 1998, elle augmenterait ainsi de 6,2 % qui est le rapport entre 3,6 et 58.

Le "prix de la Wallonie est peu de chose au regard de ce que fut le "prix" de l'ex-Allemagne de l'Est pour l'Allemagne fédérale.

Il n'y a pas de raison de s'inquiéter de l'attitude des autres pays de la zone euro face à un léger mais nouveau dépassement, pour la Nouvelle France, des fatidiques 60 % de dette publique par rapport au PIB. En effet : on se réjouirait, à Francfort que la Wallonie ne se soit pas entêtée à jouer le pari stupide et indécent de l'indépendance; l'Italie, de son côté, avec ses 121,6 % de dette publique, aurait mauvaise grâce d'y trouver ombrage. Or ces trois pays, France, Allemagne et Italie, totalisent à eux seuls près des trois quarts (74,1 %) du PIB des pays de la zone euro.

Ce qui est, pour nous Wallons, une montagne inaccessible devient une taupinière dans la Nouvelle France. Mais la montagne n'est pas du tout imaginaire; elle est en plus le siège de séismes virtuels d'une extrême gravité que les tenants des diverses formules de la Wallonie indépendante n'ont pas l'air de soupçonner. Pour la France, par contre, la gravité de la dette publique wallonne est une taupinière.

La Flandre, présentement proche du plein emploi, est en mesure de relever le défi de sa propre dette publique et nous fera, en même temps, l'affront de diminuer sa fiscalité : c'est évidemment pour cela qu'elle en exige aujourd'hui la régionalisation!

Mais, dès ce moment, la Wallonie se devra de faire un choix politique historique. Et ce sera la Wallonie et non la Flandre qui aura le nom d'avoir fait voler la Belgique en morceaux : la Flandre, Bruxelles, les cantons germanophones et la Wallonie. Car c'est elle qui, piège ultime, devra impérativement et surtout rapidement prendre l'initiative.

Corollaire heureux : la Wallonie, grâce à son retour à la France va voir, tout d'un coup s'alléger énormément le poids de la dette publique et, surtout, fondre la fiscalité qui en est l'enfant pervers. Paradoxe supplémentaire : c'est d'abord la Wallonie malade qui tirera le meilleur profit de ce bouleversement de la carte politique de l'Europe, puis Bruxelles-Capitale, puis seulement la Flandre. Mais la capitale européenne se verra bientôt promise à une situation économique (et fiscale!) des plus enviables.

Le chemin à suivre est direct; il n'y a pas de bifurcation, pas d'alternative. Ce n'est plus un choix, c'est une contrainte. Une chose est certaine : plus vite nous empruntons ce chemin, plus vite nous y retrouverons des bénéfices financiers non négligeables. Pourquoi attendre (2) ?

Adrien LAURANT

(1) B. Jurion, C. Ligot, B. Mahy, V. Vandeville et F. Winant - *Régionalisation des charges d'intérêt de la dette publique. Wallonie*, Revue du CESRW, 1995 (I) : 39-44.

(2) L'étude plus détaillée de cette question (octobre 1998, 6 graphiques) a été éditée par la liste FRANCE, rue Servais Malaise, 107 à 4030 Grivegnée (Tél. 04-361 23 42; fax : 04- 368 55 35) et peut être obtenue contre paiement de 86 BEF (2,13 EUR) au compte bancaire FRANCE : 680 - 05 00 760 - 25.

"FAUT-IL BAISSER LES SALAIRES EN WALLONIE?"

Trends-Tendances (17.12.98) lance un brûlot communautaire sous ce titre provocant. Le but de la proposition serait de faire baisser le chômage. Les ouvriers wallons gagnent, en effet, un peu plus que leurs collègues flamands, mais, alors que l'emploi stagne en Wallonie, il progresse en Flandre de plus de 20 %.

Les économistes interrogés ont tous des réponses très prudentes. Pour certains, la réduction des salaires risque de conduire à une surenchère non seulement entre les régions, mais encore entre les sous-régions. On peut se demander quels seraient les bénéficiaires de cette concurrence car l'impact sur le pouvoir d'achat pourrait se révéler négatif : moins de ressources pour l'État, un bien-être général affaibli, sans oublier la dignité de l'homme amoindrie. En fin de compte, la réponse est renvoyée aux entreprises.

Qu'en pensent nos lecteurs ?

Cinéma Wallonie

UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE OUVERTE
SUR LE MONDE *

Le secteur de la production constitue le fer de lance de l'ensemble de l'industrie cinématographique et audiovisuelle d'une collectivité humaine; de l'importance de son activité dépendent toutes les autres qui, directement ou indirectement, s'y articulent.

Le secteur de la production cinématographique et audiovisuelle *indépendante* est, en Wallonie, encore aujourd'hui, émietté, atomisé, dépourvu de structures porteuses. Certes, il y a bien, ça et là, des foyers d'activité intense et de qualité tel que WIP (Wallonie Image Production) travaillant essentiellement pour la production du film documentaire, quelques maisons de productions, l'un ou l'autre studio... mais ce sont là quelques rares points d'eau, des puits dans un quasi-désert. Il n'y a pas, aujourd'hui, en Wallonie, de fleuves, de rivières, de canaux où puiser l'eau nécessaire pour irriguer une terre dont nous savons bien qu'elle est fertile. Il n'y a pas, aujourd'hui, en Wallonie les dispositifs financiers pour tisser ces réseaux d'interactions économiques.

La quasi-totalité de l'activité du secteur s'est concentrée à Bruxelles et le principal de l'aide financière réservée pour ce secteur par le Ministère de la Communauté française (sans laquelle cette activité ne serait pas possible), va à des sociétés localisées à Bruxelles.

Dès lors que la Wallonie existe, qu'elle dispose de compétences exclusives, notamment en matière économique, *pourquoi ne pas se fédérer pour tracer dans son espace - complémentirement aux dispositifs mis en place par la Communauté française - ces canaux d'irrigation, ces réseaux de drainage qui permettraient au secteur cinéma et audiovisuel indépendant (fiction et documentaire) de s'y développer?* (1) Cela produirait, à coup sûr des retombées économiques (et culturelles) non seulement bénéfiques au secteur professionnel de la Région et à la Région elle-même, mais également à l'ensemble de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

C'est fondamentalement cette question, ce constat d'un manque, qui a amené des professionnels du cinéma de Wallonie à se réunir et à créer, le 2 juillet 1997 à Liège, l'Association "Cinéma-Wallonie" (CW). Ce regroupement s'est effectué par cooptation successive dans la *transversalité* du secteur professionnel (et non dans sa *verticalité* comme c'est le cas dans la plupart des associations professionnelles en Communauté française où l'on trouve, par exemple : l'association des producteurs, des réalisateurs-producteurs, des scénaristes, des comédiens, etc.). C'est-à-dire que d'emblée, "Cinéma-Wallonie" s'est ouverte à tous ceux qui travaillent dans le secteur cinéma et audiovisuel indépendant en Wallonie, que ce soit dans la formation, l'écriture de scénario, la réalisation, l'image, le son, la production, la distribution, l'exploitation, l'édition, la critique, etc. La démarche s'est voulue transversale et interdisciplinaire afin de respecter les spécificités professionnelles et de favoriser leurs interactions et les décloisonnements.

"Cinéma-Wallonie" est un lieu de rencontres, d'échanges ouverts, de débats, de réflexions pour l'étude et le développement des intérêts collectifs économiques des professionnels; c'est donc une volonté de se poser comme acteur, comme interlocuteur représentatif, comme impulseur de projets visant les conditions socio-économiques dans lesquelles ils travaillent.

C'est aussi un mouvement de solidarité, une aspiration collective à la solidarité entre les professionnels du cinéma de Wallonie avec ceux de Bruxelles, de Flandre et au delà des frontières, pour le développement et la défense d'un cinéma de création et de qualité, à un moment où de nouveaux rapports sociaux s'ébauchent, où des réinstitutionnalisations s'esquissent, où il faut faire face à une globalisation de l'économie, à une mondialisation qui érode les singularités culturelles, où le cinéma lui-même se trouve confronté à la montée en puissance de sa marchandisation, où le rapport à l'argent détermine un rapport au contenu.

Jean-Jacques ANDRIEN

* Texte reproduit avec l'aimable autorisation de Jean-Christophe YU, délégué général.

(1) C'est l'objectif imparti à la Commission du film de Wallonie, en projet.

A propos du Grand Prix de Francorchamps

LE MOUVEMENT WALLON FÉLICITE LE GOUVERNEMENT ET LE PARLEMENT WALLONS

Le 18 décembre dernier, l'association Wallonie-France-Liberté, qui réunit **Wallonie Libre**, **Wallonie-France** et le **Mouvement wallon pour le Retour à la France**, a adressé à la presse le communiqué suivant :

Wallonie-France-Liberté félicite le Gouvernement et le Parlement wallons à l'occasion du vote, à une écrasante majorité, du décret du 16 décembre 1998, visant à préserver une importante activité économique de la région Spa-Francorchamps.

Tant ce décret que les décrets flamands du type Suykerbuyk font apparaître la fracture existant entre la mentalité et les intérêts de deux peuples de plus en plus à l'étroit dans le cadre belge.

Ils sont une nouvelle preuve que la Wallonie et la Flandre ne peuvent s'affirmer et promouvoir leurs intérêts propres que par des coups de force contre l'ordre constitutionnel belge.

Les trois mouvements souhaitent que les représentants légitimes du peuple wallon fassent suivre cette première affirmation législative d'autres décisions menant à l'affranchissement définitif de la Wallonie.

* * *

Pas plus que la décision des autorités wallonnes, notre position n'implique nullement un encouragement au tabagisme. Les gens de bonne foi comprendront qu'il ne s'agit que d'une mesure provisoire de sauvegarde d'intérêt régional en attendant de trouver d'autres parrainages.

* * *

Signalons ici que les dirigeants de Wallonie-France-Liberté, réunis à Liège le 16 décembre 1998, ont examiné la possibilité d'associer les trois mouvements à deux grands anniversaires qui feront date en 1999 :

- 1) celui de la remise de la Croix de la Légion d'honneur à la Ville de Liège en 1919 par le président de la République française, Raymond Poincaré;
- 2) celui du traité de Versailles qui a rendu Malmedy à la Wallonie.

* * *

Étaient présents à la réunion de Wallonie-France-Liberté : Jacques Dupont, Maurice Lebeau, Laurent Leruth (secrétaire), Jacques Liénard, Jacques Rogissart et André Schreurs (porte-parole).

LA WALLONIE, SON HISTOIRE

M. Hervé HASQUIN, historien, professeur à l'Université libre de Bruxelles et ministre de la Région bruxelloise, vient de publier aux éditions Luc Pire un remarquable ouvrage consacré à l'histoire de la Wallonie. Le livre est préfacé par M. Louis Michel.

Très bien présenté (au format in-4°), pourvu de nombreuses illustrations et de reproductions de textes fondamentaux, il constitue un outil pédagogique de première valeur. Soulignons qu'il s'adresse autant au grand public qu'aux enseignants de tous les niveaux. Parmi les textes cités, on trouve notamment : un extrait du "Catéchisme du Wallon" du comte Albert du Bois (1902), un texte de l'abbé Jules Mahieu, une reproduction du journal clandestin *Wallonie Libre* paru pendant la guerre 40-45, "l'Ode à la France" du rattachiste Charles Plisnier, prononcée au Congrès national wallon de 1945, le manifeste pour la culture wallonne, le Chant des Wallons (en version française) etc, etc...

L'auteur a accepté de donner une interview à *Wallonie-France*. L'entretien sera reproduit dans notre prochain numéro.

Quand les dirigeants socialistes liégeois étaient (ouvertement) indépendantistes ou rattachistes...

Il y a 50 ans, les 5 et 6 juillet 1947, les socialistes wallons tinrent un congrès distinct au sein du PSB (1).

Au cours de ce congrès, furent examinées et développées - comme cela avait été le cas lors du Congrès national wallon d'octobre 1945 -, les différentes solutions à apporter à la "question wallonne".

François Van Belle, député et vice-président de la Chambre des représentants, y défendit la thèse de l'**indépendance de la Wallonie**. Il axa son exposé sur quatre problèmes dont la solution ne pouvait être obtenue que par l'indépendance : l'intégrité française de la Wallonie, "française par la langue, par la culture, par la civilisation"; le problème de la natalité; la vie économique de la Wallonie, "tout étant fait pour (la) vider de ses industries et pour que la Flandre les recueille", tandis que "les capitaux sont concentrés à Bruxelles"; et la sécurité militaire de la Wallonie (2).

S'il revendiquait l'indépendance de la Wallonie, c'était pour la libérer de la domination flamande, non pour l'isoler ou la démarquer de la France. Au contraire, il réclamait "le **rattachement**, par un système fédératif, de la Wallonie à la France".

* * *

Simon Paque, qui était président de la Fédération liégeoise du Parti socialiste, alla encore plus loin dans sa déclaration et prôna le **rattachement pur et simple de la Wallonie à la France**.

Rejetant "avec énergie toute notion qui s'inspirerait des théories malsaines du racisme", il souligna qu'en étant "restée immuable, la frontière linguistique (entre la Flandre et la Wallonie) atteste la volonté indéniable des deux peuples de ne point se confondre et de garder leur personnalité propre (...), preuve que la langue est la caractéristique essentielle de ce qui constitue un peuple".

Simon Paque exposa que le **rattachement à la France "garantirait totalement l'intégrité française de la Wallonie"**, ouvrirait à nos enfants "des horizons immenses dans les administrations, l'enseignement, l'industrie, le commerce, la diplomatie, etc, (et rappela que) tous les grands mouvements sociaux et politiques qui se sont déroulés en France, ont, chaque fois, eu des répercussions profondes en Wallonie".

Enfin, il releva que "c'est vers la **forme républicaine** - le seul et véritable gouvernement du peuple par le peuple - que se tournent le mouvement wallon en général et les socialistes wallons en particuliers".

* * *

Nous connaissons les convictions de M. Claude Eerdekens, le courageux député d'Andenne et président du groupe PS à la Chambre fédérale, et celles du ministre-président de Wallonie, M. Robert Collignon.

Mais qu'en pensent l'actuel président de la Fédération liégeoise du PS et son "véritable patron" (3), le ministre Daerden? Et savent-il que la Fédération socialiste du Borinage se qualifiait encore, à cette époque, de républicaine?

Daniel LANIER

(1) Cf. *Parti Socialiste Belge, Congrès des socialistes wallons des 5 et 6 juillet 1947*, éd. Ledoux, Auvelais.

(2) Ndlr : Nous étions au lendemain de la guerre et l'OTAN n'existait pas encore.

(3) Cf *Le Soir* du 1er février 1999



UN SIÈCLE DE MOUVEMENT WALLON

par Patrick Dupuis et Jean-Émile Humblet (1)

Le mouvement wallon est plus que centenaire et pourtant, jusqu'à ce jour, les principaux textes constitutifs de son histoire n'avaient jamais été rassemblés sous une même jaquette. C'est maintenant chose faite!

En effet, cet ouvrage constitue pour ainsi dire une somme de pratiquement tous les écrits qui ont contribué à l'émergence et à l'affirmation du sentiment wallon en Belgique depuis 1890. Les documents, au nombre de vingt-neuf, sont pour la plupart publiés *in extenso* et accompagnés d'un bref commentaire permettant de mieux les situer et de faciliter ainsi leur compréhension.

Que contient ce recueil? Des textes de congrès wallons (1890, 1905, Congrès national wallon de 1945, Wallonie, région d'Europe de 1986), de propositions de réformes institutionnelles comme le "Projet de Constitution wallonne" de 1997, de manifestes ("...du mouvement populaire wallon de 1961; "...pour le retour à la France" de 1986; "Choisir l'avenir" de 1996) et de certaines brochures ("Rapport Sauvy sur le problème de l'économie et de la population en Wallonie" de 1962); "Les catholiques et la question wallonne" de Jacques Leclercq, daté de 1963). On y trouve également un certain nombre de "lettres au Roi" (Jules Destrée, 1912; Jacques Yerna, 1973; Lucien Outers, 1981), d'éditoriaux ("Un parti sans doctrine" de Maurice Bologne, 1974) ainsi qu'un pamphlet d'Albert du Bois, daté de 1902 et intitulé "Le catéchisme du Wallon, nos droits, nos devoirs, nos espérances". Bref, un ensemble de textes représentatifs des principales composantes du mouvement wallon (tendances autonomiste, irrédentiste, fédéraliste, régionaliste, indépendantiste).

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un livre militant mais bien d'un outil didactique qui doit permettre à toute personne s'intéressant à l'identité et l'émancipation du peuple wallon, de s'abreuver aux sources mêmes de son histoire. Enfin, cette édition est un vibrant hommage à tous ceux et celles qui, cent ans durant, ont œuvré en faveur de la Wallonie et de la prise en compte de sa spécificité. Une bibliographie succincte, un index onomastique et une table des matières complètent utilement l'ouvrage.

Daniel Jozic

(1) Préface de Robert Collignon, éd. Quorum, Gorpennes, 1998, 355p. in 8.

LES NATIONALISMES EN EUROPE QUÊTE D'IDENTITÉ OU TENTATION DE REPLI ? par Eric Nguyen (1)

Voici un essai bien intéressant sur les concepts de nation, le développement et les différentes formes et natures du nationalisme et du régionalisme en Europe, ainsi que sur l'évolution des États-nations, vrais ou faux.

Au sens moderne du terme, la nation est née de la Révolution française de 1789, où elle représente l'ensemble des citoyens, la souveraineté populaire par opposition au pouvoir absolu de la monarchie sous l'Ancien Régime. Elle s'identifie en France à la République.

Avec Ernest Renan (1882), cette conception s'est élargie à l'appartenance à une communauté politique, au vouloir-vivre collectif. C'est une réaction à la conception allemande énoncée par Fichte (1810), pour qui la nation se fonde essentiellement sur "le peuple originel", la créativité et des critères ethniques. "Ainsi, aux yeux des Allemands, les Alsaciens appartiennent à la nation allemande de par leur langue, leur race et leur culture", tandis que pour Renan, "les Alsaciens sont français par leur détermination à vouloir être Français, à partager les valeurs et les idéaux de la France" (2). L'auteur constate qu'en Europe, les États-nations sont affaiblis, voire menacés de dislocation par la convergence de deux évolutions qui, loin de s'opposer, se complètent : l'essor du régionalisme et la construction européenne, deux courants qui se trouvent réunis dans le concept de "l'Europe des Régions". Il relève que le régionalisme, dont il qualifie certaines formes de micronationalisme, peut s'opposer au nationalisme des États-nations.

Un chapitre est consacré aux "États multinationaux qui ne se reconnaissent pas comme tels et préfèrent se qualifier d'États-nations". C'est le cas de "la Belgique qui est devenue une fédération et de l'Espagne qui l'est quasiment *de facto*". Selon l'auteur, le fédéralisme belge "qui ne correspond pas à un idéal politique, mais s'est forgé par à-coup, par tâtonnement, au gré des circonstances", se caractérise par quatre traits : il mêle le fédéralisme personnel (Communautés) au fédéralisme territorial (Régions); il relève de la dissociation plus que de l'association; il est bipolaire et dualiste, opposant en fait deux nations : les Wallons et les Flamands; enfin, c'est un fédéralisme de confrontation et non de collaboration ("ce qui est acquis par l'une des parties ne peut l'être qu'au détriment de l'autre"- J. Rupnik). Analyse autrement réaliste et percutante que celle des belgicains agitant naïvement (ou sciemment?) le faux-semblant du "fédéralisme d'union"!

L'attitude des Flamands qui ne veulent plus "payer pour les Wallons" est classique : "Selon un processus bien connu, la région la plus riche réclame toute solidarité au profit de son homologue moins bien nantie. La première peut toujours 's'offrir le luxe' d'une autonomie accrue alors que la partie la plus faible s'accroche à l'unité". C'est ce qui se passe en Belgique et c'est ce qu'il est advenu en Tchécoslovaquie, dont l'exemple fascine de nombreux dirigeants flamands.

Mutatis mutandis, on peut comparer la Flandre à la Tchéquie et la Wallonie à la Slovaquie. Les Tchèques (comme les Flamands) jouissent d'une économie florissante et d'une richesse certaine. A l'opposé, la Slovaquie est pauvre. Ses industries d'armement lourdes, polluantes, obsolètes, impossibles à reconverter, entravent son développement. Le chômage y est trois fois plus élevé qu'en Bohême-Moravie...

Chose étonnante à première vue, c'est finalement la Slovaquie qui, surmontant son complexe d'infériorité (et son apathie) par le recours au "national-populisme", a précipité la partition de la Tchécoslovaquie largement entamée par les Tchèques, les deux régions "ayant adopté implicitement la logique du nationalisme".

Est-ce la raison pour laquelle, sur la carte d'Europe illustrant la couverture de l'essai de M. Nguyen, c'est la Wallonie et non la Flandre qui apparaît comme un des points chauds, au même titre que l'Ecosse, l'Irlande du Nord, le Pays-Basque, la Padanie (nord de l'Italie) ou la Corse? Les Wallons seraient-ils enfin sur le point de se réveiller et, dans un sursaut de dignité, de retrouver leur ardeur des grands mouvements populaires de 1950 et 1960? On peut rêver...

Concernant la scission possible de la Belgique en deux États-nations, la Flandre et la Wallonie, l'auteur souligne la pierre d'achoppement que constitue Bruxelles "dont les deux parties revendiquent la possession". Il signale également le courant rattachiste en Wallonie, qui a "acquis une certaine crédibilité" et bénéficie de la "compréhension et de la sollicitude" d'hommes politiques influents tant en France (Philippe Seguin et Jean-Pierre Chevènement) qu'en Belgique (Claude Eerdekens). Il cite les propos de certains de nos amis pour qui la Wallonie, frappée de plein fouet par la crise économique ne dispose ni des ressources économiques, ni des moyens financiers (...), ni (de la) conscience nationale, ni (de) l'identité culturelle qui lui permettraient de s'ériger en État" (3).

A Wallonie-France, nous avons des positions plus nuancées en ce qui concerne l'identité culturelle des Wallons - ces Français de l'extérieur - et la possibilité pour la Wallonie de s'arrimer à la France sans rien perdre de sa personnalité (association d'États, 23e Région de France ...). Éric Nguyen ne manquera pas d'en faire état dans la réédition prévue de son excellent ouvrage.

André Schreurs

(1) Edition *Le Monde*-poche, collection Synthèse, Marabout, La Sarthe, 1998, 225 pages. M. Éric Nguyen est diplômé de l'Institut d'Études politiques de Paris.

(2) *Op. cit.*, p. 23 et 28.

(3) Opinion exprimée en 1980 par René Swennen et relatée par Yves Cornu, *Wallonie, la tentation française*, dans *Le Point* du 15 février 1997

*
* *

Notre collaborateur ne nous ayant pas fait parvenir son texte au moment où nous mettons sous presse le présent numéro, force nous est d'attendre le numéro 24 pour rendre compte des deux études consacrées récemment à François Perin : *François Perin. Ecrits et mémoires* de Jules GHEUDE et *François Perin, un homme d'État sans État* de J.-F. FURNÉMONT. Avec toutes nos excuses !

P O I N T D E V U E

LA GUERRE DE SÉCESSION :
DE L'AMBLÈVE À LA BÉRÉSINA

"Nous ne voulons pas pousser les Wallons dans l'Amblève", nous assure, en ce début d'année, J. Sauwens, président de la Commission des réformes institutionnelles du Parlement flamand.

Comprenons, une fois pour toutes qu'ils cherchent simplement à bouter les Wallons et leurs descendants hors de la capitale de l'Europe (en réalité en jugulant les habitants de Bruxelles par un système de représentation et de tutelle antidémocratique : la "purification" flamande de Bruxelles et de la périphérie francophone) et dans la foulée, à se constituer en État souverain sans plus guère de solidarité financière avec le peuple wallon!

Bien sûr - piège grossier - il convient aux "seigneurs" flamands, forts de leur nombre, de leurs réseaux et de leur actuelle prospérité, de maintenir la façade Belgique muée en une Confédération vidée de substance et, second avantage, sous leur contrôle.

Ainsi, c'est important, pourra-t-on sauver les apparences et s'octroyer, de manière financièrement intéressante de surcroît, une respectabilité internationale : Non, le Mouvement flamand n'aurait pas tué la Belgique, n'est-ce pas?

"Welcome to Flanders" : les affiches lumineuses, accueillant le monde à l'aéroport "national" de Zaventem, parlent vrai.

Wallons et Bruxellois francophones n'ont déjà plus leur place en België, sauf vassalisés. Qu'ils ouvrent donc les yeux et suivent de près l'évolution des recrutements dans les entreprises et les groupes du secteur privé et dans les représentations diplomatiques, consulaires et académiques belges à l'étranger. Victoire posthume du roi Guillaume et de son programme de néerlandisation de nos provinces grâce aux cousins germains de dialectes flamands!

Nous voici à six mois du scrutin électoral. Et ensuite? Pour le président de l'influent CVP, "le moment fatidique approche". En effet, mais pour quelle Belgique?

Au Nord, la devise "La Division fait la Force" - la force de la Flandre s'entend - inspire de façon symptomatiquement convergente et dans tous les domaines les programmes politiques de tous les partis flamands.

Lisons-les : ils en viennent (quand on écarte la phraséologie d'évidente hypocrisie) à inscrire dans la Constitution du Royaume le principe de l'État inégalitaire : "Les Belges sont inégaux devant la loi en fonction de leur langue maternelle". Car, que disent et veulent les politiques flamands dans leurs nouvelles revendications de réforme de l'État et d'autonomie fiscale et sociale? Entendons-les :

* "La qualité de vie en Flandre pourrait encore être accrue par le biais d'une plus grande autonomie flamande. Les Francophones doivent savoir qu'un programme de réforme de l'État n'est pas un slogan électoral mais bien un engagement vis-à-vis de la Flandre" (M. Van Peel, président du CVP).

* "La Flandre a droit aux meilleurs chances de développement. C'est la raison la plus importante pour que nous optons pour un nouveau cadre institutionnel et une grande autonomie fiscale" (L. Van den Brande).

* Le même discours est tenu au Nouvel An par Karel (anciennement Charles) Vinck, président du VEV et porte-parole du puissant groupe de pression patronal flamand : "La réforme de l'État octroyant davantage d'autonomie à la Flandre est nécessaire pour lui permettre de maintenir sa position de tête dans le peloton européen. La question du statut de Bruxelles est centrale. Il faut ériger Bruxelles en une véritable capitale pour les Flamands et pour les Francophones au sein d'une Belgique bipolaire (sic)."

* La ministre flamande du Budget, Wivina Demeester, au symposium de décembre sur la fiscalité, nous rappelait le faux argument de l'Union monétaire européenne au 1er janvier 1999 pour justifier l'augmentation des ressources fiscales de la Flandre et, brisant la solidarité, la fiscalisation de la politique familiale et des soins de santé.

Les textes et les déclarations du genre abondent. Le cahier des réformes exigées par la Flandre, dûment approuvé en son Parlement, est prêt et connu pour l'essentiel.

En bref, tout doit augmenter les pouvoirs et la richesse de la Communauté flamande par tarissement des transferts de solidarité fiscale et sociale (pourant intrinsèques à tout État, unitaire ou fédéral) en défaveur des personnes et des groupes actuellement déjà plus faibles de la Communauté francophone de Wallonie et de Bruxelles :

-une autonomie fiscale maximale, en impôts des personnes et des sociétés, pour augmenter substantiellement les moyens budgétaires de la Flandre, et lui permettre de développer une concurrence déloyale vis-à-vis des deux autres Régions pour attirer en Flandre les investissements d'expansion;

-en Sécurité sociale, dans le même esprit nationaliste, une défédéralisation des systèmes de protection sociale (chômage, accidents de travail, soins de santé, prépensions, allocations familiales) ou - autre approche - la fiscalisation du financement de ces prestations. La fiscalisation rejoint la revendication, exprimée par K. Vinck, du patronat flamand d'un éclatement du système fédéral de négociation socio-économique, divisant ainsi les interlocuteurs sociaux dans l'espoir de faciliter la croissance en Flandre;

-en revanche, le régime des pensions doit rester fédéral. C'est la remarquable exception, car elle est profitable à terme aux Flamands sur la base des projections démographiques!

Toute la dynamique creuse les écarts entre les Régions, à contresens des efforts d'harmonisation à développer dans l'Union européenne

Ajoutons la question névralgique de Bruxelles, grande ville francophone et internationale que la Flandre nationaliste s'est donnée pour objectif de conquérir.

Plaidant aujourd'hui pour les principes stricts de territorialité et de non-ingérence sur le "sol flamand", les partis flamands n'hésitent pourtant pas à exiger une représentation non-démocratique accrue à Bruxelles, et proposent de cogérer ce "district confédéral" dans la Belgique bipolaire évoquée ci-dessus. Danger mortel! Les Bruxellois sont en réalité des citoyens gênants pour réaliser la Grande Flandre comme le sont les Palestiniens à Jérusalem pour Israël ou les Bosniaques à Sarajevo pour la Serbie. Car les observateurs avisés savent depuis l'éviction en 1968 des francophones de l'Université catholique de Louvain (fait unique dans l'histoire mondiale des universités catholiques) que le racisme ethno-linguistique, doublé d'égoïsme économique, anime en profondeur les couches sociales et l'intelligentsia flamandes. La machine de guerre flamande est donc au point et soigneusement entretenue.

Pourquoi les Wallons et les Bruxellois s'accrochent-ils à la Belgique où ils se reconnaissent de moins en moins et où ils se verront offrir de plus en plus les strapontins? Avec la franchise de la jeunesse, Raf Vermeire, président des jeunes sociaux-chrétiens flamands (CVP - *Jongeren*), nous dévoile sans ambiguïté l'objectif d'éclatement en deux États distincts et la stratégie de la Flandre à cet effet :

"La stratégie actuelle des partis flamands consiste à faire des petits pas, jusqu'au jour où nous n'aurons plus rien à faire ensemble. Cela sera peut-être dans cinq, dix ou vingt ans, mais cela arrivera" (interview à *La Libre Belgique*, le 17.12.98).

L'objectif de l'État flamand autonome est clair, sa stratégie de grignotage de compétences et de moyens financiers tout aussi claire. Ce processus est d'ailleurs en cours depuis les années '60 au travers des réformes incessantes des institutions et des lois de financement. Dans ce contexte, la déclaration du politologue de UCL, Benoît Rihoux, dans *Le Soir* du 12.1.99, peut sembler une boutade : "Je suis effaré par la capacité de la Belgique à ne pas changer". Ne traduit-il pas à la fois les conservatismes de l'électorat et des groupes d'influence comme des alliances partitocratiques? Mieux vaut l'immobilisme et la griserie du pouvoir (même fallacieux ou amoindri) que les intérêts bien compris de l'électeur.

Pour les Wallons et les Bruxellois, un scénario de défaite se pointe dès lors à l'horizon de la prochaine législative en juin. Puissent nos mandataires ne plus nous y conduire!

On pourrait ainsi résumer cette "Bérésina" :

1. Incapacité des partis à se constituer en un Front des Francophones Wallonie-Bruxelles et à définir un cahier des charges et de revendications exigeantes, avec l'appui réel du collège d'experts académiques, pour s'opposer fermement aux revendications flamandes une nouvelle fois préjudiciables aux Francophones. Nous sommes cette fois le dos au mur !

2. Reconduction en Wallonie d'une alliance gouvernementale avec le PSC (avec l'appoint éventuel d'Ecolo), sous la pression du CVP et de l'establishment belge flamand et avec l'appui discret du Palais;

3. Nouvelles concessions, mortelles en germe pour la Wallonie et Bruxelles, sous le chantage des Flamands de la destruction de l'État belge ou de la nécessité - pour le moins - de pouvoir former un gouvernement "fédéral" (voué à une confédération inconsistante).

Paris vaut bien une messe : cédon du pouvoir et des budgets supplémentaires aux Flamands, concédons leur une représentation garantie de blocage dans la Région bruxelloise (levier de leurs exigences ultérieures), tombons dans le piège des "petits paquets" (précédents d'abandons invoqués par la Flandre)... et nous décrocherons des maroquins au Pouvoir fédéral de ce pays évanescent!

Mais qu'attend-on pour mettre au point la formule d'avenir de l'association à la France ?

L'ALLEMAND : PARENT RICHE EN EUROPE, PARENT PAUVRE EN WALLONIE (Deuxième partie)

Dans le bulletin n° 22 de *Wallonie-France* (décembre 1998/janvier 1999), nous avons démontré la lourde responsabilité du décret de la Communauté française du 13 juillet 1998 dans l'éviction quasi totale du cours d'allemand des écoles primaires de Wallonie, alors que l'anglais et le néerlandais se voient offrir une voie "royale" (adjectif qui n'a rien de fortuit dans le cas présent).

L'article se terminait par l'annonce d'une analyse des raisons, surnoises mais réelles, qui s'opposent à la demande du cours d'allemand par la population et, par voie de conséquence, à sa création par l'autorité. Deux questions concrètes que nous posions en conclusion de cet article méritent, à notre avis, d'être étudiées de plus près : "Pourquoi ce manque d'intérêt? Pourquoi chez nous plus qu'ailleurs?"

Si l'on veut bien admettre que l'école primaire, par son rôle d'accoucheuse de potentialités de l'enfant, jette les bases de tout développement ultérieur, on concevra le caractère très grave de cette décision tant sur le plan individuel qu'à l'échelle de toute la population de Wallonie.

Dans un petit pays comme la Belgique, où la Flandre occupe une place prépondérante, le péril n'est-il pas extrême pour la Wallonie si, toute entière, elle se détourne ou se laisse détourner de la langue allemande, instrument essentiel de communication avec son puissant voisin et partenaire européen? Si la formation linguistique nécessaire et précocée fait défaut chez nous, le partenaire flamand, vigilant et empressé, et dont la langue est soeur de la langue allemande, ne sera-t-il pas trop heureux de s'engouffrer dans cette brèche, de proposer (d'imposer ?) ses services afin de devenir davantage le maître du jeu linguistique, puis économique, en Wallonie ? Nous laissons au lecteur, à son esprit critique de citoyen wallon regardant vers l'avenir, le soin d'apprécier le degré de gravité du coup ainsi porté (autoporté ?) à la Wallonie.

Pour bien cerner le problème, mettons en relation les données majeures de la situation linguistique internationale et de la réalité démographique belge. La conjugaison de ces données d'origines différentes focalisées sur la Wallonie jette, on va le voir, un éclairage d'une objectivité glaciale sur notre avenir...

Laissons un moment de côté l'apprentissage généralisé des langues étrangères à l'école primaire qui, rappelons-le, vient de démarrer lors de cette rentrée scolaire 1998. Et penchons-nous attentivement sur la situation déjà ancienne que connaît, en cette matière, l'enseignement secondaire, pratiquement la seule période consacrée à l'apprentissage des langues étrangères.

Il faut bien se rendre compte que, sur la question du choix des langues, il règne un profond déséquilibre entre le régime pratiqué dans l'enseignement secondaire flamand et celui que subit, par la force des choses, la Wallonie.

Expliquons-nous. En fait, quelles langues étrangères apprend-on en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, et dans quel ordre?

En Flandre : 1ère langue (imposée) : le français; 2e et 3e langues : l'anglais (le plus souvent), puis l'allemand (rarement l'inverse). L'italien et l'espagnol ne jouent pratiquement aucun rôle.

En Wallonie : 1ère langue (au choix) : l'anglais, le néerlandais, l'allemand (rarement dans un autre ordre). L'italien et l'espagnol sont peu demandés.

(Attention : certaines écoles ou réseaux présentent telle ou telle langue comme "imposée" alors qu'elle ne relève le plus souvent que d'un choix d'école ou de pouvoir organisateur).

A Bruxelles : 1ère langue imposée : le néerlandais pour les francophones, le français pour les néerlandophones; 2e et 3e langues : l'anglais (le plus souvent), puis l'allemand (rarement l'inverse). L'italien et l'espagnol sont peu demandés.

Avant d'énoncer les comparaisons indispensables à la compréhension du rapport de forces défavorable à la Wallonie, il n'est pas inutile de rappeler l'importance respective des populations qui, en Europe, parlent les langues en question en tant que langues maternelles :

Anglais : 61 millions (Royaume-Uni, Irlande du Sud).

Français : 61,5 millions (France, Belgique francophone, Suisse romande, grand-duché de Luxembourg, principauté de Monaco).

Allemand : 93 millions (république fédérale d'Allemagne, république d'Autriche, Suisse alémanique, Trentin-Haut-Adige italien, grand-duché de Luxembourg, Belgique germanophone, principauté du Liechtenstein; en ce non compris les populations germanophones habitant en dehors de l'Union Européenne, c'est-à-dire. la Russie, la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie, +/- 2 millions).

Néerlandais : 20 millions (Pays-Bas, Belgique néerlandophone).

Ces données précisées, entrons dans les comparaisons. Pour clarifier les choses, nous avons choisi, arbitrairement, d'attribuer un point pour chaque avantage recensé.

Quelle que soit la langue étudiée par le jeune Flamand, l'opération sera avantageuse : les trois langues qu'on lui propose (français, anglais, allemand) sont toutes - et de loin - plus importantes (sur le plan numérique, économique, culturel) que la sienné, le néerlandais. Son horizon s'en trouvera donc considérablement élargi. Et puisque, dès le début de ses études, l'élève flamand se voit imposer le français, il fait d'une pierre deux coups : une langue internationale + la langue de l'autre grande Communauté de son propre pays. Pour ce double avantage, comptabilisons-lui deux points. Si, par la suite, il entreprend l'étude de l'anglais (langue internationale mais non nationale), cela lui rapportera simplement un point. Quant à l'allemand (langue internationale et nationale), il lui rapportera deux points comme le français.

Qu'en est-il en Wallonie? Parmi les trois langues proposées, (anglais, néerlandais, allemand), deux sont plus répandues que le français : sur le plan mondial, l'anglais; sur le plan européen, l'allemand. La troisième (le néerlandais) ne mènera le jeune Wallon qu'en Communauté flamande de Belgique (abstraction faite des Pays-Bas qui, de toute façon, traitent en anglais avec l'étranger depuis belle lurette). Autrement dit, si le jeune Wallon choisit l'anglais (langue internationale mais non nationale), il se trouve à égalité avec le jeune Flamand. Score : un point. S'il apprend l'allemand (langue internationale et nationale), il recueille lui aussi deux points. Mais si son choix se porte sur le néerlandais (ce qui est encore assez fréquemment le cas, surtout dans l'enseignement catholique), le jeune Wallon ne fait pas coup double comme le jeune élève flamand qui étudie le français : au contraire, il rétrécit son horizon aux seules dimensions de l'autre Communauté de son petit pays. Résultat : un seul point de marqué (contre deux au jeune Flamand dans la même situation).

A cet état de fait qui découle d'un rapport de forces d'une grande stabilité entre ces différentes langues et qui, déjà, on l'aura compris - désavantage le citoyen wallon sans qu'il puisse y changer quoi que ce soit, il convient d'ajouter une donnée d'ordre psychologique extrêmement importante.

Être né, comme nous Wallons, dans une communauté linguistique de grande dimension telle que la communauté de langue française offre, certes, l'avantage d'un immense confort intellectuel : pas d'effort linguistique supplémentaire à faire pour communiquer avec des millions d'autres francophones vivant sur les cinq continents. Quant aux non-francophones qu'il nous arrive de rencontrer, beaucoup sont disposés ou capables de venir vers nous dans notre langue. En contrepartie, cette facilité innée (qui, souvent, nous illusionne) présente un aspect nettement désavantageux : elle affaiblit sensiblement, voire annihile notre envie et même notre capacité d'acquérir une langue étrangère. Notre score sur le plan de la motivation : zéro point.

Le Flamand, par contre, connaît à cet égard la situation inverse de la nôtre. Ayant perçu très tôt les limites étroites de l'aire géographique, économique et culturelle du néerlandais, le Flamand ressent une très forte motivation pour l'apprentissage des langues étrangères. Gratifions-le d'un point pour cet atout supplémentaire.

Autre élément qui mérite d'être pris en considération, et il est de taille : le rapport démographique interne de la Belgique (d'après les données de l'Institut national de statistiques de 1994).

Région flamande : 5.825.000 habitants.

Région wallonne : 3.293.000 habitants.

Région Bruxelles-Capitale : 950.000 habitants (soit +/- 807.500 habitants réputés francophones et 142.500 réputés néerlandophones) (*).

Population réputée néerlandophone totale : 5.967.500 habitants (*).

Population réputée francophone totale (déduction faite de +/- 65.000 germanophones) : 4.035.500 habitants.

Différence au détriment des francophones : 1.932.000 habitants ! Traduit en points attribués, cet avantage énorme rapporte un point aux néerlandophones et zéro point aux francophones.

(*) Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative. N'oublions pas que la Belgique, donnant suite à la revendication flamande d'empêcher la divulgation du nombre exact d'habitants francophones de Flandre, a supprimé depuis 1961 le "volet linguistique" des recensements décennaux.

Faisons maintenant l'addition des points obtenus par les habitants francophones et néerlandophones. (Pour ce faire, nous avons opté pour la solution maximaliste, c'est-à-dire l'apprentissage de trois langues étrangères, ce qui est rare, nous en convenons. Cependant, en ramenant le tableau ci-dessous à l'apprentissage d'une seule ou de deux langues, chacun pourra se rendre compte que les proportions restent identiques).

Flamand		Wallon	
Langues apprises :		Langues apprises :	
français :	2 p	néerlandais :	1 p
anglais :	1 p	anglais :	1 p
allemand :	2 p	allemand :	2 p
motivation :	1 p	motivation :	0 p
avantage démographique :	1 p	avantage démographique :	0 p
Total :	7 p	Total :	4 p

Conclusions :

Comme le lecteur l'aura constaté, notre analyse s'écarte délibérément du discours économique ou politico-historique amplement véhiculé par les médias oraux, visuels et écrits. D'éminents spécialistes s'y sont employés et le feront encore, nous l'espérons, dans ces colonnes.

De notre côté, nous avons choisi d'aborder la question du choix des langues étrangères sous l'angle des rapports de forces démographiques. Aussi avons-nous retenu, pour ces comparaisons, des éléments empreints d'une grande stabilité : les langues parlées en Belgique et dans la zone qui l'entoure, les chiffres de population correspondant à ces territoires ethno-linguistiques et leur corollaire, la motivation pour l'apprentissage des langues étrangères, moteur fondamental de l'ouverture sur l'étranger.

Pour ce qui concerne la Wallonie, nous voyons que les résultats chiffrés tirés de ces observations débouchent, hélas!, sur une bien amère constatation : dans l'état actuel de sa situation au sein de l'État belge, il ne semble pas que la Wallonie puisse espérer un sort meilleur que celui que daigne et daignera sans doute lui réserver la Flandre, laquelle détient en ce moment les meilleures cartes. Au contraire. On peut même dire que, sauf cataclysme fort improbable, les chiffres de population resteront très proches de ce qu'ils sont et les motivations se modifieront peu.

Dans ces conditions, ne soyons pas étonnés de voir la Flandre pénétrer les marchés wallons (commercial, industriel, immobilier, culturel, etc.), les inonder de ses produits et, de plus en plus de ses hommes, grâce à sa supériorité numérique et linguistique, alors que l'inverse ne se produit que rarement.

Pour ce qui est des produits importés, il ne faut pas être grand clerc pour deviner qu'aux yeux d'une firme étrangère, il sera toujours plus rentable de se faire représenter, en Belgique, par un distributeur flamand (qui a tous les atouts dans son jeu) plutôt que par un francophone.

Après ce tour d'horizon, quelles conclusions tirer quant aux deux questions que nous posions au début : "Pourquoi ce manque d'intérêt pour l'allemand? Pourquoi chez nous plus qu'ailleurs?" En termes plus constructifs, peut-on espérer, dans un avenir proche, un intérêt accru de la population de Wallonie pour la langue parlée par la plus grande puissance économique d'Europe?

Honnêtement, l'analyse ci-dessus jointe à une expérience personnelle en tant que professeur de langues germaniques et traducteur ne nous portent guère à donner une réponse encourageante. Nous constatons que, pour des raisons multiples (dont une des principales est la recherche d'un emploi), le choix des élèves wallons se résume à deux langues : l'anglais d'abord, le néerlandais ensuite. Ne perdons pas de vue que "monsieur tout le monde" n'est pas prêt à consacrer le temps nécessaire à l'étude de trois langues étrangères. Une sûrement, deux à la limite, trois très rarement. En Wallonie, 75 % des élèves de l'enseignement secondaire se dirigent vers des sections techniques et professionnelles où la formation linguistique n'est pas la préoccupation première. Il n'y aura donc pas (ou peu) de place pour l'allemand.

Par conséquent, si nous estimons que la connaissance de l'allemand (alliée à celle du français langue maternelle et de l'anglais langue acquise) par notre population est de nature à faire rentrer la Wallonie dans le concert des grandes nations européennes, nous ne pouvons espérer développer et valoriser cet atout linguistique qu'en quittant sans tarder le carcan de l'État belge, où l'exploitation et le déclin nous guettent. Envisager très sérieusement le rapprochement avec la République française, dans l'intérêt des deux partenaires, n'est rien d'autre que la solution du bon sens. L'exemple de l'Alsace prospère, grande Région française, frontalière de l'Allemagne comme la Wallonie, devrait nous aider à croire dans un redéploiement de nos potentialités bridées.

Pierre MÉLOT

A L'ASSOCIATION FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES

Le Conseil d'administration de l'association France-Wallonie-Bruxelles s'est réuni à Bruxelles, à la Maison de la Francité, le 13 janvier 1999.

Il a notamment entendu des exposés d'André Patris et d'André Schreurs à propos de l'évolution des travaux et des réflexions des groupes "Rapprochement culturel et institutionnel" et "Information" (Voir *Wallonie-France* n° 22, décembre '98 et janvier '99).

Pour le groupe "Information", il sera également fait appel à des représentants de la presse bruxelloise francophone, ainsi qu'aux correspondants en Belgique du *Monde* et du *Figaro*.

Il a été procédé à un échange de vues sur le projet de convention culturelle entre la France et la Communauté française de Belgique, dans lequel, a souligné André Patris, la Wallonie et Bruxelles ne semblent pas apparaître comme des entités distinctes. En ce qui concerne les parties signataires, un problème se pose également. Il semblerait que le ministère fédéral belge des Affaires étrangères ait fait des pressions sur le Quai d'Orsay pour que, du côté français, la convention soit signée par un représentant du monde diplomatique (il aurait été question de l'Ambassadeur de France à Bruxelles) et non par un politique, afin d'en minimiser la portée. Il y aurait également des pressions pour que la convention avec la Communauté française soit signée en même temps que celle prévue avec la Communauté flamande...! Du côté belge francophone, un accord serait intervenu pour que la convention avec la France soit quand même signée conjointement par le ministre de l'Enseignement supérieur de la Communauté et les ministres-présidents des deux Régions concernées : la Wallonie et Bruxelles.

D'autre part, à la liste des nouveaux membres du Conseil publiée dans le dernier numéro de *Wallonie-France*, il y a lieu d'ajouter le nom de M. Raoul-Émile Évrard, président de *Solidarité-Wallonie-Bruxelles-Périphérie*. Par contre, M. Philippe Destatte, pressenti, n'a pu accepter ce poste, comme il l'explique dans la lettre que nous publions page 23.

Le Conseil d'administration de France-Wallonie-Bruxelles se réunira de nouveau à Paris le 25 février 1999. Une prochaine réunion aura lieu en Wallonie, à Namur ou à Liège.

Le 28 janvier, deux des administrateurs, MM. Albert Salon, haut fonctionnaire du Quai d'Orsay, et André Schreurs ont participé à une réunion-débat dans le cadre du salon "Expolangues", à Paris, sur le thème : *Le français dans tous ses états*. L'exposé d'A. Schreurs a porté sur l'usage et la promotion du français dans les congrès internationaux.

L'UNION CULTURELLE WALLONNE (UCW),

avec le soutien de la Communauté française, organisera en 1999 des cours de wallon pour les instituteurs. Objectif : aider à promouvoir la prise de conscience de la culture et de l'identité wallonnes. Bénéficiaires : le wallon, bien sûr, mais aussi sa grande soeur latine, la langue française, dont la maîtrise ne peut qu'être améliorée par la connaissance du parler régional.

Renseignements : UCW - tél. 04/342 69 97.



MISE AU POINT

Cher Monsieur Schreurs,

Le numéro 22 de décembre 1998 de votre revue *Wallonie-France* m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Comme souvent, *Wallonie-France* exprime tout à fait l'expression libre, démocratique et pluraliste qu'elle met en exergue dans son titre.

Comme souvent, vous exprimez avec chaleur une opinion dont j'entends, dans la population wallonne, de plus en plus d'échos (1).

A la page 28 du dernier numéro, sous le titre de "A l'association France-Wallonie-Bruxelles", vous signalez que le Conseil d'administration de cette association, a été élargi et que j'aurais été élu administrateur.

Malgré l'intérêt que je porte à l'action menée à Paris par M. l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, je voulais vous confirmer que, n'ayant pas été candidat à cette fonction, je n'ai pu l'accepter.

Toutefois, j'ai pu dire au Président de l'association ma disponibilité et celle de l'Institut Jules Destrée pour faire mieux connaître la Wallonie en France, dans la mesure des moyens qui sont les nôtres.

En attendant le plaisir d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, cher Monsieur Schreurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Philippe Destatte
Directeur de l'Institut Jules Destrée

(1) Ndlr : c'est nous qui soulignons

* * *

UNE BONNE RÉPONSE DU FDF AUX FLAMANDS :

Olivier Maingain et le F.D.F. ont donc convié les Francophones de la périphérie à ne plus payer les taxes libellées en flamand quand le Droit leur commande d'être écrites en français.

Ce n'est pas là désobéissance civile; c'est au contraire l'obéissance à la Constitution, à la Loi et à la jurisprudence de la Commission permanente de Contrôle linguistique. Juridiquement impeccable, cette initiative s'appuie, en outre, sur un principe de droit civil mais qui dépasse largement celui-ci : si une partie ne remplit pas ses obligations, ou *a fortiori* de manière clairement fallacieuse, l'autre partie a le droit de ne pas remplir les siennes en attendant le verdict du juge souverain.

Voici une année, Didier Gosuin prônait la courtoisie linguistique entre les deux Communautés; c'était là une intention fort louable. On a vu et on voit tous les jours un peu plus la réponse qui fut donnée à cette conviviale proposition!

On ne soupçonne pas à quel point ira l'impérialisme des Flamands. Les Bruxellois pourraient se renseigner utilement auprès de leurs compatriotes francophones de la périphérie victimes ni plus ni moins d'une épuration ethnique.

La descente du *Vlaams Blok* qui, après avoir conquis Anvers s'apprête à conquérir Bruxelles devrait les faire réfléchir le jour des élections (et les autres aussi...) et leur faire donner leur voix à ceux qui veulent vraiment les défendre.

Si on veut vraiment gagner la guerre - guerre que nous n'avons pas voulue et qui nous est imposée chaque jour un peu plus - il y a lieu d'adopter les armes adéquates. Je dis : si on veut vraiment gagner la guerre, ce qui n'est, hélas! pas encore le cas de tous (cf le rapport Columberg et l'incroyable attitude du PSC et de son ineffable Nothomb).

En un mot, on n'utilise pas des épées contre des canons, il y a lieu d'utiliser aussi des canons.

Ch. Paternostre
Wépion



Épinglé dans la Presse

Le Soir (4.12.1998) - La ministre flamande du Budget, Wivina Demeester, développe un ardent plaidoyer en faveur d'une autonomie fiscale accrue de la Flandre afin, dit-elle, d'augmenter la solidarité envers les autres régions! En clair : plus de pouvoir financier à la Flandre pour dominer davantage une Belgique de moins en moins fédérale.

La Libre Belgique (7.12.98) traite le même sujet : du modèle minimaliste (reconnaissant la compétence exclusive de chaque Région : base, taux, droits de successions et enregistrement sans oublier la taxe de circulation - NB : verra-t-on bientôt des plaques minéralogiques distinctes?) au modèle maximaliste qui reprend en plus l'impôt des personnes physiques. Quel modèle adoptera-t-on? Réponse après le 13 juin 1999. Quelques hommes politiques flamands ont débattu de ce projet. Retenons de leurs cogitations qu'aucun d'entre eux ne conteste le maintien de la solidarité fédérale car ces Messieurs ne veulent pas d'une Wallonie encore plus pauvre! Jusques à quand?

Le Soir (17.12.98) - Afin de sauver le Grand Prix de Francorchamps, le Parlement wallon, à une très large majorité, vote un décret calqué sur une directive européenne qui permet, dans certains cas, la publicité pour le tabac jusqu'en 2006.

La Meuse se pose cette (bonne) question : "La Belgique est-elle encore gouvernable".

Le Matin du même jour répercute la proposition du député-bourgmestre de Spa, Joseph Houssa (PRL), qui a suggéré que la course soit rebaptisée "Grand Prix de Wallonie. Il fut fort applaudi".

Dans un billet paru dans *Le Soir* et intitulé "La vanité flambe, la solidarité grille", Bénédicte Vaes soutient que "si la Flandre larguait les amarres de la solidarité, le taux de pauvreté doublerait au Sud. La précarité s'abattrait sur un tiers des Wallons... R. Collignon (PS) invoque les intérêts supérieurs de la Wallonie (tandis que) l'auteur de la loi anti-tabac, Louis Vanvelthoven (socialiste flamand) réplique : le décret wallon donne un mauvais signal qui rendra flamingants tous les Flamands, même les plus loyaux".

Mais "devons-nous être tout le temps loyaux et tout le temps cocus?" rétorque Robert Collignon. Excellente question! Il est dommage toutefois que les politiciens wallons ne se la soient pas posée beaucoup plus tôt. En tout cas, le piège flamand - en faveur du circuit de Zolder? - a très bien fonctionné.

Sur le plan du droit constitutionnel, plusieurs professeurs croient que la Cour d'arbitrage (fédérale) condamnera le décret wallon. De son côté, le professeur J.Cl. Scholsem (Université de Liège) craint qu'à force d'être attaqué au Nord et au Sud, le fédéralisme ne puisse plus résister encore longtemps.

La Meuse (17.12.98) soutient que "la culture liégeoise n'intéresse pas le ministre Picqué". Suit une attaque en règle du très bruxellois Charles Picqué accusé d'être partial dans la distribution des aides financières aux théâtres, ainsi "la Communauté française accorde à un nouveau centre dramatique bruxellois Varia, une subvention supérieure à celle proméritée par le Théâtre de la Place (liégeois)". La Ville de Liège, consciente de cette injustice, va dénoncer "la légèreté de la Communauté".

La Libre Belgique (21.12.98) publie les résultats d'un sondage à propos des intentions de vote des Belges prudemment répartis entre Flamands, Wallons et Bruxellois. Par rapport aux élections de mai 1995, on note: en Wallonie : un recul du PS, une défaite du PSC mais une montée du PRL et d'Ecolo; à Bruxelles : succès du PRL/FDF et d'Ecolo et ... une progression du *Vlaams Blok*; en Flandre : une progression du *VLD*, d'*AGALEV* et des deux partis nationalistes, la *Volksunie* et le *Vlaams Blok*.

Le Soir (24/25. 12.98) voit la *Volksunie* préparer la prochaine réforme de l'État. Le parti flamand veut réduire la Belgique à une entité (vaguement) confédérale par l'instauration notamment d'une citoyenneté flamande, une gestion commune de Bruxelles par les Régions ainsi que l'autonomie fiscale des deux grandes Régions. Enfin, fidèle à sa vision républicaine, la *VU* entend supprimer, sinon la monarchie, du moins son rôle politique dans l'immédiat.

Tous les journaux ont évidemment fait écho au message royal de Noël, placé entre autres sous le signe de la nécessaire solidarité à maintenir entre les Communautés. Relevons notamment l'opinion du quotidien bruxellois *Le Soir* qui, sous la plume de Luc Delfosse, estime que "l'ode royale lue (soufflée?) et approuvée

par Dehaene, a des allures de bulle papale... On voit bien, à la neuvième seconde, où le Roi, dont c'est la raison d'être et le fond de commerce, veut en arriver... Cela pourrait même, ironise L. Delfosse, contribuer au bonheur collectif".

Quant à Thierry Evens, dans le journal wallon *Le Matin*, il n'hésite pas à écrire : "Le roi n'a rien dit ...(si ce n'est) soyez bien sages et apprenez les langues. C'est surréaliste (silence sur Dutroux et les affaires) ... Politiquement, ce pauvre Albert II est en chômage technique" ... coïncé qu'il est entre les Wallons et les Flamands. "Discours gentillet", débité sous le contrôle du Heer Dehaene et qui n'apporte rien. Faudrait-il qu'il se taise? "Le folklore de Noël y perdrait".

Le Soir (28.12.98) se demande si l'euro ne favorise pas le séparatisme. Le Liégeois Didier Reynders estime que la construction d'une Europe politique, économique et sociale constitue un progrès. Il reste toutefois partisan "d'une structure commune belge" dans le concert européen, mais croit qu'en cas d'éclatement de la Belgique, ce seront surtout les grandes puissances de l'Europe qui décideront "surtout si cela conduit au rattachement à la France. (...) C'est assez naturel que les francophones de Belgique se tournent vers la France". Est-ce là un phénomène qui peut accélérer la dislocation de la Belgique ? Le député libéral dit n'en rien savoir.

De son côté, Jacky Moraël, député Ecolo de Liège, avoue qu'entre la construction européenne et la survie de la Belgique, "son choix est fait". Quant au "scénario rattachiste", il reconnaît qu'il est possible surtout "s'il se produit une scission d'intérêts entre Wallons et Bruxellois, (à ce moment) la capitale de l'Europe ne pourrait pas tomber dans le giron français. Cela créerait un problème diplomatique" (ndlr : sans doute mais constatons que les intérêts wallons et bruxellois divergent bien!).

La Libre Belgique (28.12.98) a encore sondé! Cette fois, l'enquête porte sur la perception de l'extrême droite par les Flamands et les Wallons. Les résultats soulignent encore leurs différences de sensibilité. N'en retenons qu'une puisqu'elle engage l'avenir : à la question de savoir s'il fallait interdire le congrès du *Vlaams Blok* à Bruxelles (NB le 7.11.98), 81 % des jeunes Flamands (de 18 à 24 ans) on répondu non tandis que 83 % des jeunes Wallons ont répondu oui!

Dans *Le Soir*, Bénédicte Vaes fait une courte analyse de ce sondage et en déduit que "le débat provoque une cassure Nord-Sud".

L'année 1999 commence bien avec *De Gazet van Antwerpen* et *Het Belang van Limburg*.

Pour ces journaux, près de trois Flamands sur quatre pensent que la Belgique disparaîtra dans le courant de ce millénaire. Si nous comptons bien, il ne reste à la *België* qu'une espérance de vie de deux ans au maximum!

La Libre Belgique (5.1.99) - On y trouve une longue interview du politologue flamand Kris Deschouwer (VUB), dans laquelle il décrit ses idées de réforme de l'État belge. Le journaliste a terminé par cette question : "mais il s'agirait-là, pratiquement, de confédéralisme?" s'attirant ainsi une réponse courte et bonne : "En réalité, nous en sommes déjà pratiquement là. C'est jouer avec les mots".

Le Soir (6.1.99) - Karel Vinck, président du *Vlaams Economisch Verbond*, a présenté ses vœux et encouragé les politiques flamands à engager une nouvelle réforme de l'État belge. Il veut davantage d'autonomie afin de permettre à la Flandre de maintenir sa position de tête en Europe, "mais aussi pour garantir la solidarité entre les régions" (?). Le patron des patrons flamands plaide encore pour faire de Bruxelles un lieu de rencontre pour tous "au sein d'une région bipolaire" (ndlr : c'est-à-dire avec un pôle positif, la Flandre, et un négatif, la Wallonie ?). Bien entendu, Luc Van den Brande a chaudement approuvé.

Le Soir (7.1.99) - La Flandre a peaufiné son cahier de doléances; il y est notamment question d'une protection accrue du territoire flamand, de la représentation des Régions dans les institutions fédérales telles que la SNCB, la Banque Nationale et l'INAMI, ainsi que l'implication des entités fédérées dans la diplomatie. Pour la Flandre, il est d'ores et déjà acquis que le prochain gouvernement devra procéder à une nouvelle réforme de l'État, c'est-à-dire à installer un système confédéral. A bon entendeur wallon, salut!

Le Soir (12.1.99) - Le Wall-21 a vu le jour. C'est un emprunt wallon destiné aux particuliers, modeste certes, (cinq milliards de FB) mais il a un grand mérite : il existe.

Merci M. J.Cl.Van Cauwenbergh... d'autant que cet emprunt a été couvert en 10 minutes dont plus de 50 % par des Wallons!

RTC, (chaîne liégeoise de télévision) (19.1.99) - Le ministre William Ancion est en visite à Munich. But du déplacement : inciter les jeunes Bavares à apprendre le français, car, explique le ministre, la Wallonie veut développer le commerce avec l'Allemagne. Les naïfs penseront peut-être que M. W. Ancion a ajouté que l'effort devrait se faire aussi en sens inverse. Hélas! Ce fut le silence total sur la nécessité, pourtant vitale pour les jeunes Wallons, d'étudier l'allemand. L'oubli est vraiment curieux...

La Libre Belgique (21.1.99) - Mme Laurette Onkelinx, ministre-présidente de la Communauté française, tend la sébille à Mère Flandre : elle veut récupérer quelques milliards (entre 3 et 4) pour l'enseignement à Bruxelles et en Wallonie. Son homologue flamand, M. Luc Van den Brande fait la sourde oreille.

* * *

Amis wallons, accrochez-vous! La Flandre nouvelle va arriver.

Dès le 20 janvier '99, la presse francophone a largement rapporté le vote du Parlement flamand en faveur de :

- la régionalisation de la loi communale et provinciale. But : nomination des bourgmestres et des gouverneurs par la Région flamande y compris dans la périphérie bruxelloise et aux Fourons,
- le transfert intégral à la Flandre des compétences de législation, d'exécution et de financement en matière de politique de santé et des allocations familiales (sauf, comme par hasard, les pensions!),
- le transfert maximal à la Flandre des compétences et des moyens en matière scientifique et technologique,
- la régionalisation du commerce extérieur au vu des performances très différentes des Régions, la Flandre assurant à elle seule plus de 70 % des exportations de la Belgique,
- l'autonomie des télécommunications,
- le transfert à la Flandre des infrastructures et de l'exploitation des moyens de transport (chemins de fer, transports fluviaux et routiers),
- le transfert à la Flandre des moyens de la coopération au développement (toutefois des accords avec le fédéral pourraient encore être conclus),
- le développement des compétences régionales en matière économique et énergétique,
- le transfert à la Flandre des secteurs de l'agriculture et de la pêche,
- un élargissement de l'autonomie fiscale de la Flandre,
- une représentation accrue de la Flandre à la Cour d'arbitrage et au Conseil d'État, sans oublier la division en deux chambres de la Cour des comptes, une francophone et une néerlandophone,
- et surtout davantage de représentation flamande à Bruxelles!

Jacques LIÉNARD



LEON-E. HALKIN

Léon-Ernest Halkin s'est éteint le 29 décembre 1998 à l'âge de 92 ans.

C'est une grande figure qui disparaît. Ennemi de tout fanatisme mais homme de profondes convictions, son engagement dans la Résistance lui valut d'être déporté dans les camps de concentration. Il en a laissé un témoignage bouleversant dans son livre "A l'ombre de la mort".

Professeur de critique historique à l'Université de Liège, il a marqué, par sa personnalité et son enseignement, des générations d'étudiants des facultés de Philosophie et Lettres et de Droit.

Spécialiste de la Renaissance, de l'humanisme et d'Érasme, il se consacra aussi à l'histoire religieuse de Liège et de son diocèse. Soucieux de l'enseignement de l'histoire, dès avant la seconde guerre mondiale, il développa des idées originales et mit en exergue la priorité des cadres locaux et régionaux en dehors du schéma déterministe de l'histoire nationale. Il fut également un ardent défenseur du patrimoine architectural de Liège et de la beauté de son site.

Bruno Dumont

Wallonie-France tient à adresser ses plus sincères félicitations à M. Philippe Raxhon, docteur en Histoire et chercheur au FNRS, qui vient d'être nommé chargé de cours à l'Université de Liège. Il assurera notamment le cours, tout à fait fondamental, de critique historique.

Wallonie-France

La boutique de Wallonie-France

On peut se procurer :

* de la documentation sur le Mouvement, * d'anciens numéros de WALLONIE-FRANCE, 50 FB ou 10 FF, * des épinglettes et des cartes de soutien, 50 FB ou 10 FF,

* des autocollants : "la solution : la Wallonie avec la France", 10 FB ou 2 FF, en s'adressant à Laurent LERUTH, 1, rue de Pitteurs, 4020 Liège - Tél. 04/ 342 10 90

Comité de Wallonie-France

Président : Jean-Antoine HARDY, 25, avenue du Banneway, 4141 Louveigné - Tél. 04/ 360 72 70

Vice-Présidents : Jean BONNIVERT - Tél. 04/ 223 66 08.

et Fabian PIROTTE - Tél. 071/ 30 96 89.

Secrétaire : Laurent LERUTH - Tél. 04/ 342 10 90.

Trésorier : Jacques BONNIVERT - Tél. 04/ 388 20 90.

Jacques-Yves CHARLIER - Philippe DETROZ - Jacques DUPONT - Paul DURIEUX -
Jean-Marie JAMOLET - Sébastien LARMUSEAU - Yves LEBEAU - Jacques LIÉNARD -
Pol REMY - André SCHREURS - Jean-Philippe SMEERS



RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS/ABONNEMENTS POUR 1999

* * *

SIMPLE : 500 FB ou 100 FF

SOUTIEN : 800 FB ou 150 FF

ETUDIANT : 300 FB ou 70 FF

à verser au compte

240 - 0547991 - 42 de Wallonie-France à Tilff
pour la Wallonie et Bruxelles,

ou au compte de Wallonie-France à la BRED à Paris :
212 - 18 - 1978 (code banque 10107 - code guichet 00118)
pour la France .

Un conseil à nos amis français : préférez le virement au
chèque afin que nous puissions vous identifier.

A tout seigneur, tout honneur...

Voici en bref ce qu'a retenu du dernier discours royal Paul Geubens, éditorialiste de la *Gazet van Antwerpen* (repris par *Le Soir* du 1er. 2.1999) :

"Du palais royal, nous n'attendons ni soutien ni applaudissements pour les étapes ultérieures de la réforme de l'État. Au contraire, les dernières années, des signaux répétés ont indiqué que cela en était assez avec la division de la Belgique. (...) Il est un peu étonnant que le gouvernement fédéral donne son approbation à un discours tellement engagé, à un moment tellement délicat - vu la dynamique engagée au parlement flamand et l'approche des élections.

Wallonie-France

Direction : André SCHREURS, 8, rue Naimette, 4000 Liège - Tél. 04/ 224 13 79.

Rédaction : Jacques LIÉNARD, 49 B, avenue de Gerlache, 4000 Liège - Tél. 04/ 253 26 47.

Composition : Monique WESMAEL - Télécopieur (Fax) : 04/ 252 09 07.

Éditeur responsable : Laurent LERUTH, 1, rue de Pitteurs, 4020 Liège - Tél. 04/ 342 10 90.

Correspondants :

Bruxelles : Claude GOFFIN, 35, avenue de la Dame, 1325 Chaumont-Gistoux.

Brabant wallon : Rodolphe LAMY, 151, rue du Blanc-Ry, 1342 Limelette.

Hainaut : Fabian PIROTTE, 21, place de la Digue, 6000 Charleroi.

Namur : René WALGRAFFE, 6, Dessus la Ville, 5660 Couvin.

France : Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.